

Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

**Rapport
annuel
1998-1999**

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le ministère des Relations
avec les citoyens et de l'Immigration.

Dans le texte, la forme masculine désigne aussi bien
les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour
alléger le texte et en faciliter la compréhension.

Cette publication a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2000
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-19343-5
ISSN 1201-3005

© Gouvernement du Québec — 2000
Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction, par quelque procédé que ce soit,
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, pour l'année financière comprise entre le 1^{er} avril 1998 et le 31 mars 1999.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration,

Robert Perreault

Québec, avril 2000

Monsieur Robert Perreault
Ministre des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration pour l'exercice financier 1998-1999.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,

Nicole Brodeur

Montréal, avril 2000

Table des matières

Organigramme au 31 mars 1999 38

Préambule 9

Partie I : LE MINISTÈRE 11

- 1.1 Historique et mission 11
- 1.2 Haute direction 11
- 1.3 Structure administrative 11
- 1.4 Les ressources 11
 - 1.4.1 – Les ressources humaines 11
 - 1.4.2 – Les ressources financières 12
- 1.5 Les priorités ministérielles 1998-1999 14
- 1.6 Les faits saillants de l'exercice financier 1998-1999 14
- 1.7 Perspectives 1999-2000 14

Partie II : BILAN ADMINISTRATIF 15

- 2.0 Secteur Relations civiques 15**
 - 2.1 Mission et organisation 15
 - 2.2 Les ressources humaines et financières 15
 - 2.3 Les enjeux 16
 - 2.4 Les réalisations 16
 - 2.4.1 Orientation : La participation civique 16
 - 2.4.2 Orientation : Les droits, libertés et responsabilités et l'égalité des personnes 18
 - 2.4.3 Orientation : Les jeunes et les aînés 19
 - 2.4.4 Orientation : L'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel 20
- 3.0 Secteur Relations avec les citoyens 23**
 - 3.1 Mission et organisation 23
 - 3.2 Les ressources humaines et financières 23
 - 3.3 Les enjeux 24
 - 3.4 Les réalisations 24
 - 3.4.1 Orientation : Mieux informer et mieux servir le citoyen 24
- 4.0 Secteur Immigration et Établissement 31**
 - 4.1 Mission et organisation 31
 - 4.2 Les ressources humaines et financières 31
 - 4.3 Les enjeux 32
 - 4.4 L'immigration 33
 - 4.4.1 L'immigration, responsabilité partagée 33

- 4.4.2 Les services d'immigration du Québec 35
- 4.4.3 Immigration – Réalisations 35
 - Orientation : Recrutement et sélection des ressortissants en fonction des besoins démographiques, économiques et culturels 35
 - 4.4.3.1 Le recrutement 36
 - 4.4.3.2 La sélection 36
 - 4.4.3.3 L'immigration permanente (les admissions) 40
 - 4.4.3.4 L'immigration temporaire 44
 - 4.4.3.5 Les revendicateurs du statut de réfugié 45
- 4.5 Établissement – Réalisations 46
 - 4.5.1 Les services en francisation 46
 - Orientation : Qualité et accessibilité des services de francisation 46
 - 4.5.1.1 La révision de l'offre de service en francisation 46
 - 4.5.1.2 Programmes et services offerts en 1998-1999 47
 - 4.5.2 L'insertion socio-économique 50
 - Orientation : Soutenir activement la première insertion socio-économique des immigrants 50
 - 4.5.2.1 L'accueil 50
 - 4.5.2.2 L'insertion au marché du travail 50
 - 4.5.3 La régionalisation de l'immigration 52
 - Orientation : Intensifier les interventions en faveur de la régionalisation de l'immigration 52
 - 4.5.4 Les ententes de sécurité sociale 53
 - 4.5.5 Les programmes d'aide financière 54
- 5.0 Direction du ministère et services de soutien 55**
 - 5.1 L'organisation 55
 - 5.2 Les ressources humaines et financières 55
 - 5.3 Les orientations 56
 - 5.4 Les réalisations 56
 - 6.0 Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels 59
 - 7.0 Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique 61

Annexe 1	Lois et règlements dont l'application relève du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration	63
Annexe 2	Liste des bureaux à l'étranger et des directions régionales - Secteur Immigration et Établissement	65
Annexe 3	Liste des bureaux de Communication-Québec	67
Annexe 4	Liste des bureaux du Directeur de l'état civil	69
Annexe 5	Liste des tarifs des biens et services	71
Annexe 6	Distinctions remises par le ministère en 1998-1999	73
Annexe 7	Liste des adresses des sites Internet	75

Préambule

La présente édition du rapport annuel du ministère est réalisée en continuité du plan stratégique ministériel 1998-2001 et fait état des réalisations de l'année financière se terminant le 31 mars 1999, regroupées selon les orientations et les objectifs que s'est donnés le ministère plutôt que sous l'angle des unités administratives.

L'accent mis sur l'atteinte des résultats découle de l'adoption par le ministère d'un cadre de gestion davantage orienté vers les résultats, et non plus uniquement vers les processus et le contrôle des ressources utilisées.

Cette orientation en matière de gestion a permis de définir des objectifs précis et d'identifier les résultats attendus et les indicateurs les plus appropriés pour les mesurer. La consolidation de ce mode de gestion dans les mois et les années à venir permettra de raffiner les indicateurs et d'en développer de nouveaux, s'il y a lieu.

Partie I

Le ministère

1.1 Historique et mission

La loi constitutive du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) est entrée en vigueur le 4 septembre 1996. Cette loi présente une vision moderne de la citoyenneté et affirme la volonté gouvernementale de renforcer le sentiment d'appartenance à la société québécoise des citoyens et citoyennes.

Le ministre a pour mission de promouvoir et soutenir, dans les faits et pour tous, le plein exercice des droits et responsabilités que confère la citoyenneté au Québec. À cet effet, il se doit de promouvoir les droits et libertés de la personne et d'encourager les citoyens à exercer leurs responsabilités civiques et sociales. Il favorise l'égalité entre les personnes et leur participation à la vie collective et au développement de la société.

Il est également chargé de faciliter les relations entre l'État et ses citoyens, notamment en ce qui a trait à la diffusion de l'information sur les services gouvernementaux, à l'accès à ces différents services et à la qualité des services offerts. Il offre des services d'édition, de diffusion de l'information d'intérêt public, de publicité et de placement média. Il doit aussi veiller à la gestion du registre de l'état civil.

Le ministre est aussi responsable de l'immigration et du soutien à l'établissement des immigrants, de manière à ce que les nouveaux arrivants puissent participer le plus rapidement possible à la vie collective québécoise. Dans cette perspective, la population en général est incitée à contribuer davantage afin de faciliter l'intégration sociale, économique et linguistique des nouveaux arrivants.

1.2 Haute direction

À la fin de l'exercice, la haute direction du ministère se compose de :

Robert Perreault
Ministre des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration

Nicole Brodeur
Sous-ministre

Ginette Galarneau
Sous-ministre adjointe, Relations civiques

André D'Astous

Sous-ministre associé, Relations avec les
citoyens

Madeleine Gagné

Sous-ministre adjointe, Immigration et Établis-
sement

Stanley Tremblay

Directeur général des services administratifs

Robert Gauthier

Directeur de la planification stratégique

Marie-Claude Lanoue

Directrice des communications par intérim

Rose-Marie Tasseroul

Secrétaire générale

1.3 Structure administrative

Le ministère comporte trois secteurs d'activités relevant chacun d'un sous-ministre adjoint ou associé. Ce sont : *les Relations civiques, les Relations avec les citoyens* ainsi que *l'Immigration et Établissement*. Ces trois secteurs sont soutenus dans leur action par des unités qui relèvent directement de la sous-ministre, soit le Secrétariat général, la Direction des communications, la Vérification interne, la Direction de la planification stratégique, qui inclut aussi les fonctions de recherche et d'évaluation de programmes et enfin, la Direction générale des services administratifs, qui regroupe les directions de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. À ces unités s'ajoute la Direction des affaires juridiques, qui relève du ministère de la Justice, et dont le mandat est de fournir au ministère les services juridiques requis. L'organigramme du ministère apparaît aux pages centrales du présent rapport.

1.4 Les ressources

1.4.1 Les ressources humaines

Au 31 mars 1999, l'effectif total autorisé du ministère était de 1 603 équivalents temps complet (ETC), soit 1 363 postes réguliers et 240 ETC occasionnels. Il s'agit d'une diminution de 41 ETC, soit 2,5 %, par rapport à l'effectif total autorisé au 31 mars 1998. Cette diminution de l'effectif est

attribuable essentiellement au transfert du Secrétariat à la jeunesse au ministère du Conseil exécutif (12 ETC), et à la diminution de 27 ETC au Directeur de l'état civil, comme suite à la numérisation des

actes de l'état civil. Les tableaux 1 et 2 représentent la répartition de l'effectif par région administrative et par secteur d'activité.

Tableau 1

Effectif autorisé 1998-1999 au 31 mars 1999 (en équivalents temps complet) par région et catégorie d'emploi — Total MRCI

Régions administratives	Cadres	Professionnels	Enseignants	Pers.de bureau techniciens et ouvriers	Total
Bas-Saint-Laurent	1	1		4	6
Saguenay—Lac-Saint-Jean	1	1		8	10
Québec	24	92	7	286	409
Chaudière-Appalaches				6	6
Mauricie	1	4		7	12
Estrie	1	5	3	17	26
Montréal	56	264	242	445	1 007
Outaouais	2	4	4	16	26
Abitibi-Témiscamingue	1	1		8	10
Côte-Nord	1	1		6	8
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine		1		4	5
Laval	2	5	2	14	23
Lanaudière		1		2	3
Laurentides		1		5	6
Montréal	1	5	9	31	46
Total : nombre	91	386	267	859	1 603
pourcentage	5,7 %	24,1 %	16,7 %	53,6 %	100 %

N.B. L'effectif autorisé comprend : 1 363 postes réguliers
240 ETC occasionnels

Tableau 2

Effectif autorisé (en équivalents temps plein) - Tableau comparatif 1997-1998 et 1998-1999 par secteur — Total MRCI

Secteur d'activité	1997-1998	1998-1999	Variation	
	ETC	ETC	ETC	%
Relations civiques	57	45	-12	-21,1 %
Relations avec les citoyens	559	528	-31	-5,5 %
Immigration et Établissement	806	804	-2	-0,2 %
Direction et services de soutien	222	226	4	1,8 %
Total	1 644	1 603	-41	-2,5 %

N.B. La diminution de l'effectif s'explique essentiellement par le transfert du Secrétariat à la jeunesse au ministère du Conseil exécutif (12 ETC) et par la diminution de 27 ETC au Directeur de l'état civil, en raison de la numérisation des actes de l'état civil.

1.4.2 Les ressources financières

Les données qui suivent ne tiennent pas compte des organismes relevant directement du ministre. Elles incluent cependant les données relatives aux deux fonds administrés par le ministre. Elles ne

peuvent donc pas être comparées aux données du *Livre des crédits*, qui fait état des crédits votés. Le tableau 3 présente les dépenses, alors que le tableau 4 indique les revenus comptabilisés au crédit du MRCI.

Tableau 3
Dépenses comparatives 1997-1998 — 1998-1999
par secteur — Total MRCI

Secteur d'activité	1997-1998 en milliers de \$	1998-1999 en milliers de \$	Variation %
Relations civiques	6 400	⁽¹⁾ 17 902	179,7 %
Relations avec les citoyens :			
– crédits votés	17 205	15 756	-8,4 %
– Fonds de l'État civil	10 983	10 408	-5,2 %
– Fonds de l'information gouvernementale	30 202	32 794	8,6 %
sous-total :	58 390	58 958	1,0 %
Immigration et Établissement	59 307	56 610	-4,5 %
Direction et services de soutien	35 378	35 964	1,7 %
Total	159 475	169 434	6,2 %

⁽¹⁾ L'augmentation des dépenses en 1998-1999 est due à des budgets additionnels reçus pour la réorganisation administrative du Curateur public (10 millions \$) et la création d'un fonds d'aide aux orphelins de Duplessis (3 millions \$). Il s'agit de budgets non récurrents. Exception faite de ces deux montants, les dépenses réelles du secteur Relations civiques en 1998-1999 auraient été de 4 902 \$, et la variation totale de -1 498 \$, soit -23,4 %.

Tableau 4
Revenus
Tableau comparatif 1997-1998 — 1998-1999 — Total MRCI

Domaine de revenu	1997-1998 en milliers de \$	1998-1999 en milliers de \$	Variation %
Revenus autonomes :			
– Demande d'engagement d'un garant	1 500,2	1 807,9	20,5 %
– Certificat de sélection du Québec	4 715,7	4 281,5	-9,2 %
– Certificat d'acceptation du Québec	1 577,4	1 689,4	7,1 %
– Attestation d'équivalence d'études	508,0	570,6	12,3 %
– Ventes de biens et services	39,1	14,8	-62,1 %
– Gains sur fluctuation de change	11,0	21,3	93,6 %
– Recouvrement de sommes dues	199,8	113,2	-43,3 %
Sous-total :	8 551,2	8 498,7	-0,6 %
Transfert du gouvernement du Canada :			
– Accord relatif à l'intégration	90 000,0	⁽¹⁾ 101 452,0	12,7 %
– Services intégrés d'information	1 140,1	874,0	-23,3 %
Sous-total :	91 140,1	102 326,0	12,3 %
Revenus des Fonds :			
– Fonds de l'état civil	11 177,4	10 771,7	-3,6 %
– Fonds de l'Information gouvernementale	29 941,1	32 329,7	8,0 %
Sous-total :	41 118,5	43 101,4	4,8 %
Total	140 809,8	153 926,1	9,3 %

⁽¹⁾ Le montant de l'Accord relatif à l'intégration a été ajusté à 95,726 millions \$, avec effet rétroactif au 1er avril 1997. Le revenu de 1998-1999 comprend donc un montant forfaitaire de 11,452 millions \$, soit 5,726 millions \$ pour chacune des années 1997-1998 et 1998-1999.

1.5 Les priorités ministérielles 1998-1999

- Le plan d'action gouvernemental pour les jeunes
- La révision des lois d'accès aux documents publics et de protection des renseignements personnels
- L'amélioration des relations entre l'État et les citoyens en facilitant l'accès aux services publics
- L'accroissement de l'utilisation des technologies de l'information et des communications comme outils stratégiques (Inforoute)
- La révision de l'offre de service en francisation
- L'atteinte des cibles de sélection des immigrants adoptées lors des orientations triennales 1998-2001
- L'accroissement de la promotion des régions auprès des nouveaux arrivants

1.6 Les faits saillants de l'exercice financier 1998-1999

Relation civiques

- La Semaine québécoise de la citoyenneté et les Prix québécois de la citoyenneté
- Le Fonds pour les jeunes des minorités visibles
- La participation au 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme
- Le partenariat avec le Conseil de l'Europe sur les sites de citoyenneté

Relations avec les citoyens

- Le développement des sites Internet du gouvernement du Québec et de Communication-Québec, et l'accès gratuit aux lois et règlements du Québec dans Internet
- La publicité gouvernementale
- Le drapeau et les emblèmes du Québec
- La coordination des communications en situation d'urgence par Communication-Québec
- La numérisation des actes de l'état civil

Immigration et Établissement

- Élaboration de nouvelles orientations gouvernementales en francisation et implantation progressive des cinq orientations en concertation avec les partenaires gouvernementaux

- Révision du financement triennal et des paramètres de financement des programmes de subvention « Programme d'accueil et d'établissement des immigrants » (PAEI) et « Programme de soutien à l'insertion en emploi » (PSIE)
- Élaboration d'un cadre d'intervention en matière de régionalisation de l'immigration
- Atteinte des cibles suivantes d'émission de certificats de sélection pour l'année civile 1998, conformément aux orientations triennales 1998-2001 sur les niveaux d'immigration :
 - Travailleurs : 103 %
 - Gens d'affaires : 104 %
 - Réfugiés publics : 96 %

1.7 Perspectives 1999-2000

Relations civiques

- L'Énoncé de politique en matière de relations civiques
- La révision des orientations des Programmes d'accès à l'égalité
- Des programmes pour les jeunes : développement d'un programme d'échanges de jeunes; réaliser l'objectif que 25 % des emplois d'été dans la fonction publique soient comblés par des étudiants autochtones, anglophones ou allophones

Relations avec les citoyens

- La réorganisation de Communication-Québec
- L'adoption et la mise en œuvre du Programme d'identification visuelle, d'outils de communication et de la loi sur les emblèmes du Québec
- Le projet de bornes interactives
- Un projet sur la gestion de l'identité, des adresses et sur une carte nationale d'identité

Immigration et Établissement

- La réforme des services d'accueil et d'intégration, afin d'offrir aux personnes immigrantes l'accès à l'ensemble des services d'accueil et d'intégration dans leurs milieux de vie, en concertation avec les partenaires institutionnels et communautaires, de sorte que l'intégration des immigrants se réalise pleinement dans une adhésion aux institutions et une participation à la vie commune
- Le recrutement et la sélection des ressortissants étrangers en fonction des besoins démographiques, économiques et culturels du Québec. L'accent sera mis sur le recrutement et la sélection de ressortissants francophones.

Partie II

Bilan administratif

2.0 Secteur Relation civiques

2.1 Mission et organisation

Le secteur des Relations civiques a pour mission, s'appuyant sur la Charte des droits et libertés de la personne, de promouvoir l'appartenance au peuple québécois et de soutenir la pleine participation de tous les citoyens à la vie collective et au développement de la société québécoise.

De cette mission, découlent les mandats spécifiques suivants :

- renforcer, chez tous les citoyens, l'adhésion aux valeurs fondamentales, le respect des droits et des libertés, l'exercice de leurs responsabilités civiques et sociales et la reconnaissance de l'égalité entre les personnes;
- soutenir et développer la cohésion sociale en renforçant, dans une perspective citoyenne, le rapprochement ainsi que la concertation et la participation des personnes de toutes origines, des groupes d'appartenance, des organisations et institutions, et en favorisant leur insertion civique et sociale;
- favoriser la participation active des citoyens à la vie collective et au développement de la société québécoise;

- soutenir la participation active des jeunes et des aînés au développement de la société québécoise, en prenant en considération leurs besoins et leurs apports spécifiques et en renforçant les relations de solidarité et d'équité entre les générations. (Ce mandat spécifique n'appartient plus au ministère, la responsabilité des aînés (23 septembre 1998) et des jeunes (15 décembre 1998) ayant été transférée à d'autres ministres en cours d'année.)

Le secteur des Relations civiques se compose :

- de la Direction des politiques et programmes de relations civiques;
- de la Direction de la coordination et du soutien en relations civiques;
- de la Direction des droits de la personne.

N.B. La responsabilité du Secrétariat aux relations avec les jeunes et les aînés (SRJA) a été transférée à d'autres ministres en cours d'année.

2.2 Les ressources humaines et financières

Le tableau 5 présente l'effectif autorisé, régulier et occasionnel du secteur. Le tableau 6 rend compte des ressources financières utilisées. Aux fins de comparaison, les données de l'exercice précédent sont mentionnées.

Tableau 5
Effectif autorisé : régulier et occasionnel (en équivalents temps plein)
Tableau comparatif 1997-1998 et 1998-1999, par catégorie d'employés
Secteur : Relations civiques

Année	Cadres	Professionnels	Enseignants	Personnel de bureau, techniciens, ouvriers	Total
1997-1998	7	33		17	57
1998-1999	6	26		13	45
Variation : en nombre	-1	-7		-4	-12
en pourcentage	-14,3 %	-21,2 %		-23,5 %	-21,1 %

N.B. La diminution de l'effectif s'explique par le transfert du Secrétariat à la jeunesse (12 ETC) au ministère du Conseil exécutif en cours d'année.

Tableau 6
Dépenses comparatives 1997-1998 — 1998-1999
par supercatégorie de dépenses — Secteur : Relations civiques

Supercatégorie	en milliers de \$		Variation	
	1997-1998	1998-1999	en milliers de \$	%
Rémunération ⁽¹⁾	2 795	1 810	- 985	-35,2 %
Fonctionnement	562	334	- 228	-40,6 %
Capital	43	0	- 43	-100,0 %
Transfert ⁽²⁾	3 000	15 758	12 758	425,3 %
Total	6 400	17 902	11 502	179,7 %

⁽¹⁾ La diminution des coûts de rémunération est due essentiellement au transfert du Secrétariat à la jeunesse (12 ETC) au ministère du Conseil exécutif.

⁽²⁾ L'augmentation des dépenses de transfert en 1998-1999 est due à des budgets additionnels reçus pour la réorganisation administrative du Curateur public (10 millions \$) et la création d'un fonds d'aide aux orphelins de Duplessis (3 millions \$). Il s'agit de budgets non récurrents. Exception faite des deux montants ci-haut mentionnés, les dépenses réelles de transfert du secteur Relations civiques sont de 2 758 \$, soit une diminution de 242 \$ (-8,1 %), en comparaison avec l'année 1997-1998. Les dépenses totales de 1998-1999 auraient été de 4 902 \$, et la variation totale de -1 498 \$, soit -23,4 %.

2.3 Les enjeux

• La pleine participation de tous les citoyens à la vie collective

La citoyenneté implique que tous sont reconnus membres à part entière de la société québécoise quelles que soient leurs origines ou leurs appartenances et qu'à titre de citoyens, ils participent pleinement à la vie collective et au développement de la société québécoise. S'appuyant sur la Charte des droits et libertés de la personne, sur l'adhésion aux valeurs fondamentales et sur leur appartenance au peuple québécois, leur participation suppose l'existence d'un environnement favorable à l'exercice de leurs responsabilités civiques et sociales, au respect de leurs droits et libertés et à la reconnaissance de l'égalité entre les personnes.

• Le développement d'un sentiment d'appartenance à la société québécoise

Le Québec a su incarner de façon originale et conforme à sa réalité nord-américaine les grands principes universels de la démocratie moderne. Mais pour consolider et approfondir ses acquis, il doit développer et renforcer le sentiment d'appartenance de tous à la société québécoise.

2.4 Les réalisations

2.4.1 Orientation : Promouvoir la pleine participation de tous les citoyens à la vie collective et au développement de la société québécoise

Le gouvernement doit prendre des dispositions pour que toute personne bénéficie des conditions lui permettant de participer pleinement à la vie collective.

Au cours de l'année, les principales interventions du ministère ont porté sur les sujets suivants :

• La Semaine québécoise de la citoyenneté et les Prix québécois de la citoyenneté

La seconde édition de la Semaine québécoise de la citoyenneté a eu lieu du 6 au 13 novembre 1998. Elle se situait dans la continuité de l'édition 1997, dont elle avait gardé le slogan « Partager ses passions, enrichir son monde ».

Les objectifs visés étaient les suivants :

- Favoriser le développement du sentiment d'appartenance
- Soutenir, développer et renforcer les liens de solidarité entre Québécois et Québécoises, quelle que soit leur origine ethnique
- Affirmer le pluralisme de la société québécoise et mettre à profit la richesse de sa diversité

Deux porte-parole nationaux et dix présidents d'honneur régionaux ont fait la promotion de la Semaine québécoise de la citoyenneté. Plus de 200 activités ont été organisées dans les diverses régions du Québec, permettant d'illustrer les objectifs de la Semaine, avec des partenaires communautaires et la participation de Communication-Québec.

La remise des Prix québécois de la citoyenneté se situe dans le cadre des activités de la Semaine québécoise de la citoyenneté. Les prix visent particulièrement à récompenser les personnes, les entreprises et les organismes pour leur contribution exceptionnelle aux activités permettant l'apprentissage des valeurs démocratiques et l'exercice de la citoyenneté.

Quatre-vingt-dix candidatures ont été reçues. Les récipiendaires ont été les suivants :

- le Prix Jacques-Couture pour le rapprochement interculturel
 - Les tournées communautaires Virage
- le Prix Claire-Bonenfant pour les valeurs démocratiques
 - Denise Caron, Association des aides familiales du Québec
 - Le Conseil régional de développement de l'Outaouais
- le Prix Anne-Greenup pour la solidarité
 - Le père Emmett Johns, Bon Dieu dans la rue
 - L'Office municipal d'habitation de Montréal-Nord.

Les Prix édition 1998 étaient attribués selon deux catégories de candidats : catégorie personnes et organismes communautaires et catégorie organismes publics, parapublics et entreprises. Au total, cinq Prix ont été remis sur un potentiel de six, le jury n'ayant pas retenu de candidature dans la catégorie organismes publics, parapublics et entreprises pour le Prix Jacques-Couture.

Un montant de 278 570 \$ a servi à financer les diverses activités de la Semaine québécoise. Un autre montant de 15 000 \$ a été consacré aux Prix québécois de la citoyenneté.

• **Le programme de soutien à la participation civique (PSPC)**

Le Programme de soutien à la participation civique (PSPC) a été implanté en 1998-1999, en remplacement du Programme de rapprochement interculturel (PRI). Au cours de cette phase d'implantation, les partenaires communautaires ont été rencontrés à diverses reprises afin de les sensibiliser aux nouvelles orientations du programme, notamment la promotion des droits et responsabilités, le soutien aux différentes formes de solidarité et l'ouverture au pluralisme dans sa dimension inclusive. Ces nouvelles orientations ont été privilégiées dans la sélection des projets. Des subventions totales de 1,9 million \$ ont été accordées à 162 organismes, pour la réalisation de 221 projets.

• **Éducation à la citoyenneté démocratique**

Le ministère a collaboré étroitement à la rédaction de la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle et a fourni son expertise à l'élaboration par le MEQ du programme d'éducation à la citoyenneté démocratique. Dans le plan

d'action accompagnant cette politique, certaines mesures appellent la collaboration du MRCI, notamment celle d'aider les parents des élèves nouvellement arrivés dans leur rôle de soutien aux apprentissages scolaires de leurs enfants, ou encore celle de faire la promotion de l'importance de la maîtrise du français.

• **Sites de citoyenneté**

Le ministère a participé à un projet du Conseil de l'Europe portant sur l'éducation à la citoyenneté démocratique. Ce projet cherche à examiner le sens de la démocratie participative et la place des citoyens à la lumière des changements produits par la mondialisation, le renforcement de l'Europe et les mutations technologiques. Une recherche exploratoire confiée à l'Université du Québec à Montréal dont le but est d'illustrer et d'expliquer des pratiques citoyennes développées par quatre groupes communautaires a été réalisée.

• **Hommage au civisme**

La Loi visant à favoriser le civisme a pour but :

- 1) de souligner le courage et la conduite de citoyens et citoyennes qui ont porté secours à des personnes dont la vie était en danger, parfois au péril de leur propre vie;
- 2) d'octroyer des distinctions et des récompenses.

La Loi prévoit également des mécanismes assurant l'indemnisation des personnes ayant subi des dommages alors qu'elles accomplissaient un acte de civisme. Le Comité sur le civisme, formé de cinq membres, a pour mandat de présenter des avis au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration quant à l'attribution des médailles et mentions d'honneur.

Le ministre a remis huit (8) médailles du civisme, le 14 mai 1999, accompagnées d'un chèque de 1 000 \$, à des personnes ayant risqué leur vie dans des circonstances périlleuses, et trente-trois (33) mentions d'honneur, accompagnées d'un chèque de 500 \$, à des personnes ayant accompli un acte de bravoure dans des circonstances difficiles, mais sans toutefois mettre leur vie en danger. Les actes de civisme récompensés sont ceux accomplis au cours de l'année civile 1997. La liste des récipiendaires apparaît à l'annexe 6 du présent rapport. Un montant total de 520 089 \$ a été consacré à ce programme, soit 24 500 \$ aux récipiendaires, 407 150 \$ à la CSST pour l'indemnisation des personnes ayant subi des dommages alors qu'elles accomplissaient un acte de civisme et 88 439 \$ pour les autres dépenses reliées à ce programme.

2.4.2 Orientation : Renforcer les conditions nécessaires à l'exercice des droits, libertés, devoirs et responsabilités et à la reconnaissance de l'égalité entre les personnes

Dans la mesure où la pleine participation de tous à la vie collective constitue l'enjeu en matière de relations civiques, il est alors essentiel que les citoyens soient mieux au fait de leurs droits et responsabilités et qu'ils puissent les exercer. À cet égard, le ministère assure un leadership en matière de promotion et de protection des droits et d'exercice des responsabilités des citoyens.

• Accès à l'information et protection de la vie privée

Dans le cadre de la révision quinquennale des lois d'accès aux documents publics et de protection des renseignements personnels, et à la suite de la consultation publique de la Commission de la culture à l'automne 1997, le ministère a préparé le projet de loi n° 451 visant à modifier ces lois. Le projet de loi 451 a été adopté en 2^e lecture en juin 1998, et a fait l'objet d'une consultation publique du 8 au 16 septembre 1998 par la Commission parlementaire de la culture. Ce projet de loi n'a toutefois pas été adopté, en raison de la dissolution de la législature. Au cours des derniers mois de l'année financière, le ministère a œuvré à la révision du projet de loi, en tenant compte des commentaires reçus lors de la consultation publique.

• Accès à l'égalité

Le MRCI a réalisé en 1998-1999 un certain nombre de travaux d'analyse concernant l'efficacité et la portée des programmes d'accès à l'égalité (PAÉ), ainsi que certains aspects méthodologiques reliés à la mise en œuvre de ces programmes.

Dans le cadre de ces travaux, le MRCI a financé une étude sur le *Programme d'obligation contractuelle* du gouvernement du Québec. Cette étude, « *Portrait et analyse des programmes d'accès à l'égalité soumis à l'obligation contractuelle du Québec* », a été réalisée par M^{me} Marie-Thérèse Chicha du Département des relations industrielles de l'Université de Montréal. Cette étude avait pour objet de dresser un portrait de la situation des programmes d'accès à l'égalité dans les entreprises soumises à l'obligation contractuelle et de la situation des femmes, des minorités visibles et des autochtones.

En janvier 1999, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a rendu public un bilan des programmes d'accès à l'égalité intitulé « *Les programmes d'accès à l'égalité au Québec*.

Bilan et perspectives ». En vertu des responsabilités du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration en matière d'accès à l'égalité, le MRCI a analysé ce bilan ainsi que les recommandations qu'il contient afin d'amorcer des travaux en vue d'élargir la portée des PAÉ et d'en revoir les modalités d'application.

• La participation au 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme a été célébré le 10 décembre 1998. Un comité interministériel, coordonné par le ministère des Relations internationales (MRI) et le MRCI, a été chargé d'en préparer la célébration dans une perspective gouvernementale.

Le ministère a participé, financièrement ou autrement, à certaines activités qui se sont déroulées en 1998-1999, notamment :

- Colloque tenu à Montréal du 27 au 29 novembre 1998, organisé par la Ligue des droits et libertés, en collaboration avec la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ)
- Congrès mondial sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, tenu à Montréal les 7, 8 et 9 décembre 1998, organisé par l'Université de Montréal, avec la coalition d'une vingtaine d'organismes et d'universités
- Des placements publicitaires dans les médias pour un montant de 75 000 \$ en mai et juin 1998
- Des subventions pour un montant de 81 500 \$ ont été accordées à sept organisations pour divers projets reliés aux droits de la personne.

• Les orphelins et orphelines de Duplessis

Le 25 novembre 1998, un accord intervenait entre le Comité des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis (COOID) et les représentants de différents ministères dont le MRCI, sur certains services à être offerts aux orphelins et orphelines et qui prévoyait plus particulièrement :

- un soutien financier au COOID de l'ordre de 300 000 \$ pour lui permettre de se doter d'une structure d'accueil des orphelins et orphelines. La part du MRCI est de 75 000 \$, soit 25 000 \$ par année sur trois ans;
- la possibilité de faire inscrire à leur acte de naissance, le nom de famille sous lequel ils sont connus, en étant exempté des droits habituellement exigés et dispensés de la publication des avis requis.

- la mise en place d'un comité interministériel présidé par la sous-ministre du MRCI afin d'assurer un lien permanent avec le COOID et d'offrir une voie d'accès permettant le cheminement efficace des différentes demandes du COOID.

Le 4 mars 1999, le Premier ministre du Québec présentait des excuses, au nom du Québec et de son gouvernement, aux orphelins de Duplessis. Outre un rappel des services ayant fait l'objet de l'entente du 25 novembre 1998, celui-ci annonçait, notamment, la création d'un fonds d'aide spécial de 3 000 000 \$ visant à combler d'autres besoins auxquels les mesures précédentes ne pouvaient répondre et administré conjointement par des représentants des orphelins et orphelines, du milieu et du gouvernement.

Le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration est chargé d'assurer la liaison avec les représentants des orphelins.

2.4.3 Orientation : Soutenir la participation active des jeunes et des aînés au développement de la société québécoise

Le mandat relatif aux jeunes et aux aînés a été transféré à d'autres instances en cours d'année. C'est ainsi que la responsabilité des aînés a été confiée au ministre du Travail le 23 septembre 1998, et celle des jeunes, au ministre de l'Éducation le 15 décembre 1998. Néanmoins, nous indiquons ci-après la problématique identifiée en début d'année et les activités réalisées avant le transfert des responsabilités.

Dans le contexte d'une société en mutation, les jeunes et les aînés sont confrontés à de nombreux changements à la fois structurels et conjoncturels. Le ministère entend demeurer l'observatoire privilégié du gouvernement vis-à-vis de ces changements et assurer la cohérence et la coordination des interventions de l'appareil de l'État envers ces clientèles. Le ministère entend également contribuer à l'insertion des jeunes en emploi pour qu'ils concourent au développement économique du Québec, puisque celle-ci est une condition essentielle à l'insertion civique et sociale des individus, des jeunes en particulier. De plus, le ministère favorisera la participation effective et la reconnaissance de la contribution des jeunes aux délibérations, aux décisions et aux actions visant le développement socio-économique, politique et culturel du Québec.

Il participera aussi à l'élaboration des politiques, des programmes et des mesures visant à assurer le bien-être des aînés. Le ministère verra également à promouvoir la solidarité entre les générations et à intégrer cette dimension à l'ensemble de

sa mission en mettant en lumière les expériences de solidarité qui favorisent le rapprochement.

À l'égard de cette orientation, l'action du ministère s'est concentrée notamment sur les dossiers suivants :

- **Le plan d'action gouvernemental pour les jeunes**

Le plan d'action gouvernemental pour les jeunes a été rendu public le 8 juin 1998. Il est assorti de mesures concrètes, réalisables à court terme et ciblant les besoins les plus pressants des jeunes. Quatre axes d'intervention sont identifiés : la formation, l'emploi, le mieux-être et la concertation. Dossier horizontal, le plan d'action jeunesse est le fruit d'une collaboration étroite entre plusieurs ministères et organismes concernés par le dossier.

Un comité a été formé pour le suivi et la mise en œuvre de ce plan. De plus, le ministre a entrepris une tournée d'information et d'échanges dans les diverses régions du Québec. À l'occasion de la constitution du nouveau Conseil des ministres, à l'automne 1998, la responsabilité du dossier de la jeunesse a été confiée au ministre de l'Éducation.

- **Le Fonds pour les jeunes des minorités visibles**

Créé en 1997, le *Fonds pour les jeunes des minorités visibles 1997-2000* vise à lutter contre les mécanismes d'exclusion des minorités visibles au marché de l'emploi. Agissant en complémentarité avec les services existants, le Fonds a pour caractéristique principale de financer des projets structurants, novateurs, transférables et durables qui permettront aux jeunes de bien faire valoir leur compétence auprès des employeurs. Ce fonds comprend deux volets : le volet 1 s'adresse aux organismes de la région métropolitaine de Montréal pour l'adaptation de leur expertise aux besoins particuliers des jeunes des minorités visibles, par la création d'un modèle de guichet unique; le volet 2 permet de financer des organismes pour la réalisation de projets reliés à l'un ou l'autre des objectifs du fonds. Le financement du fonds est assuré en partenariat par le ministère de la Métropole, Emploi-Québec et le MRCI.

En 1998-1999, le MRCI a octroyé 89 500 \$ dans le cadre du Fonds. Deux organismes ont été subventionnés dans le volet 1 du programme et 24 organismes dans le volet 2. Afin de soutenir les objectifs des projets financés dans la phase 1 du Fonds, le ministère a octroyé une somme additionnelle de 315 000 \$, dans le volet 2, aux organismes déjà financés dans ce volet, et qui ont été évalués

performants. L'autre partenaire, le ministère de la Métropole, a accordé une aide financière de 163 500 \$.

2.4.4 Orientation : Soutenir les initiatives de solidarité entre les citoyens d'appartenances diverses qui se côtoient au sein de la société québécoise

Les relations qui se nouent au sein de la société québécoise sont avant tout des relations entre des personnes. Bien qu'elles se différencient par leurs références « identitaires » ou « communautaires » (origine nationale, langue maternelle, confession religieuse, groupe racial ou présumé tel, etc.), ces personnes ont en commun d'être d'abord citoyens québécois. Il est important de travailler à réduire les clivages entre les citoyens et entre Montréal et les régions et à resserrer les liens avec certains groupes plus marginalisés.

• L'adaptation des organisations

L'adaptation institutionnelle demeure une préoccupation essentielle pour s'assurer que les institutions québécoises reflètent réellement la diversité et soient en mesure d'en tenir compte dans leur prestation de services. Parmi les réalisations de 1998-1999, il faut mentionner le partenariat interentreprises, une expérience novatrice que le MRCI partage avec Bell, Hydro-Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec et Desjardins. Ce partenariat a donné lieu à la mise sur pied d'un projet pilote de formation où un groupe témoin constitué de trois employés de chaque partenaire participe à une formation qui pourra ensuite être reprise par chacune des organisations.

Le MRCI dispose aussi d'un programme de soutien financier pour aider les organisations à prendre en compte la diversité : le Programme d'adaptation des organisations (PAO). Il vise à agir sur l'insertion et le maintien en emploi des personnes issues de l'immigration en ciblant non pas l'immigrant mais les employeurs. Au cours des dernières années, une réflexion entourant le soutien financier aux grandes entreprises a entraîné un moratoire de fait, ce qui a eu pour conséquence d'amener le programme à ne financer que des chambres de commerce, des ONG et des syndicats. En 1998-1999, le PAO a financé cinq projets, pour un total de 57 500 \$.

Le Mois de l'histoire des Noirs et la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

Dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs, le ministère a honoré, le 22 février 1999, monsieur Herb Trawick, premier joueur noir à évoluer au sein du Club de football Les Alouettes de Montréal. Il a figuré à titre de plaqueur étoile, de 1946 à 1957. Dans un contexte nord-américain marqué, à l'époque, par la discrimination et le racisme à l'égard des Afro-Américains dans les sports professionnels, les Montréalais ont accueilli ce joueur de football talentueux. Une plaque commémorative pour souligner le talent et la persévérance de monsieur Herb Trawick a été dévoilée à cette occasion; elle a été apposée au Stade Percival-Molson de l'Université McGill.

La *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale*, le 21 mars 1999, a été soulignée par un forum d'échanges sur la problématique de la discrimination dans l'emploi des jeunes des minorités visibles. Mis sur pied par l'organisme Images interculturelles, en collaboration avec le MRCI, ce forum d'échanges regroupant des spécialistes en employabilité, des représentants d'organismes communautaires et des jeunes a permis d'approfondir la connaissance de la problématique de la discrimination dans l'emploi des jeunes des minorités visibles et d'explorer de nouvelles avenues ainsi que des pistes de solution pour faciliter leur accès au marché du travail.

• La Corporation de développement d'affaires Mathieu da Costa

Cet organisme sans but lucratif a été créé en 1993. Il a pour mandat de mettre à la disposition des membres de la communauté noire un fonds de capital de risque pour leur permettre de se lancer en affaires. Il accorde des prêts de financement ou des cautionnements de prêts commerciaux. La Corporation est aujourd'hui entièrement autonome quant à la gestion de ses affaires, mais le poste d'observateur du MRCI au conseil d'administration a été maintenu.

Selon une entente ratifiée en 1997-1998 en vue de relancer les activités de la Corporation, le ministère de la Métropole et le MRCI ont accepté de financer les coûts de fonctionnement sur une période de trois ans, à raison de 125 000 \$ chacun.

Cette contribution additionnelle a rendu possible la participation financière du Bureau fédéral de développement régional du Québec et du Fonds de solidarité de la FTQ pour un million \$ chacun. Cette injection de nouveaux capitaux devrait permettre d'assurer la viabilité à long terme de la Corporation. Pour l'année 1998-1999, le MRCI a versé une dernière contribution au montant de 125 000 \$. La contribution du gouvernement du Québec depuis la création de la Corporation, en 1993, totalise 1 650 000 \$, dont 1 525 000 \$ par le MRCI et 125 000 \$ par le ministère de la Métropole. Cette contribution devrait être finale.

La contribution du MRCI au dossier de la condition féminine

La réalisation du *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises* est coordonnée par le Secrétariat à la condition féminine (SCF). Le MRCI contribue à ce programme sur plusieurs plans.

Dans le cadre de ses programmes d'aide financière, le ministère apporte un soutien à ses partenaires dans les domaines suivants :

- la lutte contre la violence et la reconnaissance et le respect des droits dans le cadre du Programme d'accueil et d'établissement des immigrants (PAEI);
- l'insertion socio-économique des femmes immigrantes, notamment dans le cadre des programmes de francisation (PAFI, PFMT), dont les femmes représentent plus de la moitié de la clientèle rejointe, ainsi que le Programme de soutien à l'insertion en emploi (PSIE), dont les femmes représentent plus de 40 % de la clientèle rejointe;
- les projets financés dans le cadre du Programme de soutien à la participation civique (PSPC) qui ont permis la création d'activités contrant l'exclusion que peuvent vivre certains groupes de femmes, notamment les femmes issues de l'immigration;
- plusieurs projets financés par le Fonds pour les jeunes des minorités visibles ont permis une adaptation équitable des services ciblant la clientèle des jeunes femmes des minorités visibles, touchées par le chômage et les difficultés d'insertion socioprofessionnelle.

Le ministère participe également à l'intervention gouvernementale pour lutter contre la violence par sa contribution au suivi et à l'évaluation de la Politique d'intervention en matière de violence. Il a également participé financièrement à la campagne de prévention sur la violence faite aux femmes, à la mise sur pied d'un atelier d'information et de sensibilisation en matière de violence conjugale et a collaboré à l'élaboration du plan d'action en matière d'agressions sexuelles. Enfin, le MRCI participe aux travaux de deux comités interministériels dont l'un porte sur l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales, et l'autre sur la prévention des grossesses précoces et le soutien aux mères adolescentes.

3.0 Secteur Relations avec les citoyens

3.1 Mission et organisation

Le secteur des Relations avec les citoyens est chargé de faciliter les relations entre l'État et les citoyens, notamment en ce qui a trait à la diffusion de l'information sur les services gouvernementaux et à l'accès aux différents services. Il offre également des services d'édition, de diffusion, de publicité et de placement média. Il doit aussi veiller à la gestion du registre de l'état civil.

Afin de réaliser ces mandats, ce secteur est composé de la Direction générale de Communication-Québec (DGCQ), de la Direction générale de l'information gouvernementale (DGIG), de la Direction des inforoutes et de l'information documentaire (DIID) et du Directeur de l'état civil (DEC).

3.2 Les ressources humaines et financières

Le secteur a pu compter sur un effectif total autorisé de 528 ETC. La répartition par catégories d'employés apparaît au tableau 7. Il s'agit d'une diminution de 31 ETC par rapport à l'année précédente, soit 5,5 %. Cette diminution s'explique essentiellement par la réduction de 27 ETC au Directeur de l'état civil, en raison de la numérisation des actes de l'état civil.

Quant aux ressources financières, il faut noter qu'une partie seulement de ce secteur est financée à même des crédits votés. L'Information gouvernementale et le Directeur de l'état civil sont gérés à partir de fonds spéciaux. Les tableaux 8, 9 et 10 indiquent les dépenses du secteur, selon qu'il s'agit des crédits votés, ou de l'un ou l'autre des deux fonds. Les données de l'année précédente sont mentionnées aux fins de comparaison.

Tableau 7

Effectif autorisé : régulier et occasionnel (en équivalents temps plein)
Tableau comparatif 1997-1998 et 1998-1999, par catégorie d'employés
Secteur : Relations avec les citoyens

Année	Cadres	Professionnels	Enseignants	Personnel de bureau, techniciens, ouvriers	Total
1997-1998	27	90		442	559
1998-1999	29	94		405	528
Variation : en nombre	2	4		-37	-31
en pourcentage	7,4 %	4,4 %		-8,4 %	-5,5 %

N.B. La diminution de l'effectif total s'explique essentiellement par la réduction de 27 ETC au Directeur de l'état civil, en raison de la numérisation des actes de l'état civil.

Tableau 8

Dépenses comparatives 1997-1998 — 1998-1999 par supercatégorie de dépenses
Secteur : Relations avec les citoyens - Crédits votés

Supercatégorie	en milliers de \$		Variation	
	1997-1998	1998-1999	en milliers de \$	%
Rémunération	10 628	10 545	- 83	-0,8 %
Fonctionnement	4 866	4 409	- 457	-9,4 %
Capital	374	336	- 38	-10,2 %
Affectations-Fonds spécial	1 337	466	- 871	-65,1 %
Total	17 205	15 756	-1 449	-8,4 %

Tableau 9

Dépenses comparatives 1997-1998 — 1998-1999 par supercatégorie de dépenses
Revenus 1997-1998—1998-1999 et % d'autofinancement
Secteur : Relations avec les citoyens - Fonds de l'Information gouvernementale

Supercatégorie	en milliers de \$		Variation	
	1997-1998	1998-1999	en milliers de \$	%
Rémunération	6 157,4	6 132,5	-24,9	-0,4 %
Fonctionnement	23 858,9	26 366,8	2 507,9	10,5 %
Amortissement	155,2	221,3	66,1	42,6 %
Frais financiers	30,2	73,2	43,0	142,4 %
Total - Dépenses	30 201,7	32 793,8	2 592,1	8,6 %
Total - Revenus	29 941,1	32 329,7	2 388,6	8,0 %
% d'autofinancement	99,1 %	98,6 %		

Tableau 10

Dépenses comparatives 1997-1998 — 1998-1999 par supercatégorie de dépenses
Revenus 1997-1998 — 1998-1999 et % d'autofinancement
Secteur : Relations avec les citoyens — Fonds de l'état civil

Supercatégorie	en milliers de \$		Variation	
	1997-1998	1998-1999	en milliers de \$	%
Rémunération	6 689,7	5 970,5	-719,2	-10,8 %
Fonctionnement	2 971,2	3 130,4	159,2	5,4 %
Amortissement	1 083,1	1 065,7	-17,4	-1,6 %
Frais financiers	238,7	241,2	2,5	1,0 %
Total - Dépenses	10 982,7	10 407,8	-574,9	-5,2 %
Total - Revenus	11 177,4	10 771,7	-405,7	-3,6 %
% d'autofinancement	101,8 %	103,5 %		

3.3 Les enjeux

- **Un citoyen mieux informé**

Afin que chacun puisse participer à la vie démocratique et pleinement juger les diverses réformes en cours, le citoyen doit pouvoir disposer, sur les services publics gouvernementaux et sur les enjeux collectifs, d'une information de qualité, directe, facilement accessible et adaptée à ses divers besoins.

- **Un citoyen mieux servi**

Pour réaliser l'orientation gouvernementale de mieux desservir la population, il est nécessaire d'implanter de nouvelles modalités de livraison des services gouvernementaux au citoyen en exploitant, entre autres, les nouvelles technologies de l'information et de communication. Dans le cadre de la gestion de l'identité, le ministère doit veiller à la gestion des actes de l'état civil.

3.4 Les réalisations

Au cours de l'année 1998-1999, dans le cadre de son mandat, le ministère a mené de front divers

projets visant l'amélioration de l'accès à l'information et aux services gouvernementaux. Plusieurs de ces projets sont réalisés sur un horizon qui dépasse l'année de référence du présent rapport. Les pages qui suivent feront état des résultats obtenus ou du degré d'avancement de ces dossiers, en regard de l'orientation retenue.

3.4.1 Orientation : Mieux informer et mieux servir le citoyen

Dans le contexte de mise en œuvre de plusieurs grandes réformes gouvernementales, il est crucial que le gouvernement dispose d'orientations, de politiques, de normes et guides qui assurent l'efficacité de l'information et des services gouvernementaux. Il est également nécessaire d'avoir recours aux nouvelles technologies de l'information et des communications et de revoir les stratégies commerciales des Publications du Québec. L'orientation stratégique gouvernementale qui prescrit de mieux desservir la population québécoise par des services publics offerts à des coûts compétitifs et adaptés à ses nouveaux besoins amènera le ministère à prendre

des mesures afin d'améliorer la qualité de ses services et à proposer des modalités pour que le citoyen puisse plus facilement effectuer ses transactions avec les services publics.

• Le site Internet gouvernemental

Le ministère assure la gestion du site d'accueil et la coordination de la diffusion de l'information et des services gouvernementaux dans les sites Internet des ministères et des organismes publics, tout en fournissant un encadrement pertinent et en s'appuyant sur l'équipe des gestionnaires (webmestres) des sites Internet des ministères et organismes.

À l'automne 1998, le site d'accueil gouvernemental a connu une nouvelle phase de son développement. La banque de renseignements de Communication-Québec (C-Q) comptant plus de 4 000 dossiers d'information mis à jour régulièrement avec la collaboration de 800 répondants ministériels, a été versée intégralement dans une nouvelle banque de données, la Banque des programmes et services. Le déploiement de cette banque dans Internet permettra, au mois de juin 1999, au citoyen d'avoir directement accès aux informations de base sur l'ensemble des programmes et des services gouvernementaux. Celui-ci pourra, par hyperliens, atteindre les formulaires dans les autres sites ministériels et faire des transactions complètes là où les ministères offrent ces services par Internet.

Plus de 194 ministères et organismes gouvernementaux disposent d'une vitrine virtuelle dans Internet. Les citoyens ont maintenant un accès gratuit aux lois et règlements, qui déterminent leurs droits et devoirs, au Journal des débats et aux rapports qui témoignent des actions de l'administration gouvernementale (Vérificateur général, Comptes publics, Protecteur du citoyen, etc.) et à l'information gouvernementale la plus complète possible. Un outil de recherche puissant et convivial permet au citoyen de s'y retrouver rapidement; une base de données lui permet d'accéder facilement aux publications gouvernementales.

Un mode de rétroinformation auprès des citoyens relativement à la satisfaction des informations diffusées dans le site d'accueil gouvernemental par Internet, ainsi qu'au repérage de l'information, a été mis au point. Le formulaire « Avez-vous trouvé? » est accessible par les utilisateurs depuis novembre 1998. Une compilation statistique démontre une hausse marquée de son utilisation, passant de 226 utilisateurs en novembre 1998 à 711 en mars 1999, épousant par ailleurs les préoccupations saisonnières (impôt, permis de pê-

che, etc.). L'analyse des réponses indique notamment la difficulté pour les utilisateurs de trouver immédiatement l'information en raison d'une navigation peu aisée (plusieurs niveaux, mise en page déficiente), d'une indexation insuffisante des sites de plusieurs ministères et organismes ou de l'absence d'information en version anglaise. Des solutions seront proposées aux ministères et organismes pour remédier à ces difficultés.

Dans le cadre du projet « Démocratie en ligne », qui vise à faire participer les citoyens à l'élaboration des orientations et politiques gouvernementales par le site de consultation dans Internet, neuf consultations ont été menées. Elles ont porté sur les sujets suivants : la Politique de la lecture et du livre; trois consultations du BAPE relatives à certains projets d'Hydro-Québec (Montérégie, Montréal, Outaouais); les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire; Internet et les droits humains; le régime forestier; le réaménagement de la route 175 dans la réserve des Laurentides; la gestion de l'eau au Québec (amorcée).

Activités d'animation et de sensibilisation

Le personnel du ministère offre aux gestionnaires des sites Internet des ministères et organismes un soutien technique et professionnel tout en mettant à leur disposition un programme de formation continue ainsi que des outils et des applications communes (banques de données, outils de recherche, etc.). À ce titre, plusieurs rencontres regroupant de 100 à 300 spécialistes du Web ont été tenues sur divers sujets d'intérêt et plusieurs conférences et ateliers ont été présentés.

En mai 1998, le ministère a procédé au lancement du site WebMaestro, dédié aux professionnels du Web. Cet outil virtuel d'échanges, de formation continue et de partage des compétences vient soutenir le personnel affecté à la gestion des sites Internet gouvernementaux; de plus, le ministère a travaillé au développement d'un plan de formation adapté, lequel a connu une participation importante notamment au regard de la gestion de la banque des programmes et services, de la banque des publications, du logiciel Acrobat, de la production de formulaires, de la sécurité, etc.

De plus, en raison de l'expertise développée et de son rôle stratégique, le personnel du ministère participe aux travaux de l'inforoute gouvernementale par sa présence active à divers comités interministériels. Enfin, de nombreuses activités de sensibilisation sont offertes à divers publics par des présentations, stands, conférences et outils de promotion.

Le tableau 11 fournit des données statistiques relatives à la fréquentation du site Internet du gouvernement.

Tableau 11
Indicateurs de fréquentation du site d'accueil du gouvernement

Nature	Total année	Avril 1998	Mars 1999	Moyenne mensuelle
Session	1 325 960	90 316	179 826	110 497
Accès à la page d'accueil	1 054 572	72 105	137 718	87 881
Fichiers (hits)	26 687 146	1 924 544	3 866 388	2 223 929
Requête de l'interface de recherche Cassiopée	1 335 483	53 663	214 575	111 290
Accès à la banque des publications	46 365	3 657	4 999	3 864

• L'accès gratuit aux lois et règlements du Québec dans Internet

La consultation gratuite d'une version française des lois et règlements du Québec est disponible dans Internet à partir du site des Publications du Québec (<http://doc.gouv.qc.ca>). Depuis le 15 mars 1998, le Code civil et les lois annuelles ainsi que les projets de lois sanctionnés ont été ajoutés au corpus gratuit. Les usagers ont maintenant la possibilité d'effectuer le téléchargement de tous les textes législatifs et réglementaires. La version anglaise des lois et règlements à jour sera disponible au cours du prochain exercice. Les usagers peuvent maintenant visualiser les textes et les télécharger dans les langages HTML et RTF.

Les dépenses encourues par l'Éditeur officiel et le Fonds de l'information gouvernementale pour le développement et la mise en accès du site Internet gratuit des lois et des règlements du Québec ont été importantes. Cet impact économique est amplifié par le fait que l'accès gratuit a notamment pour conséquence l'abandon par la clientèle de certains produits commercialisés qui contribuaient à l'équilibre financier du Fonds.

• Communication-Québec

Les services de renseignements

Depuis 1986, le Canada et le Québec étaient cosignataires d'une entente administrative relativement à la diffusion au Québec des informations sur les services et programmes du gouvernement fédéral. En vertu de cette entente, Communication-Québec est responsable d'offrir sous forme de guichet unique, ces renseignements auprès de la population québécoise. Pour ce faire, le Québec a reçu une contribution financière de 1 150 374 \$ en 1998-1999.

Pendant l'année, Communication-Québec a effectué 1 261 434 actes de renseignements pour 1 045 954 clients, dans 25 points de services. Ces renseignements ont été fournis par téléphone (81 %) et au comptoir d'accueil (19 %). Ils concernaient les programmes fédéraux dans une proportion de 29 %, soit environ 370 000 demandes. La banque de renseignements de Communication-Québec compte plus de 4 000 dossiers concernant les programmes et services des ministères et organismes des gouvernements du Québec et du Canada.

Communication de masse

Dans le cadre de sa mission d'information gouvernementale, Communication-Québec a instauré une gamme d'activités de communication de masse pour informer les citoyennes et les citoyens et répondre aux besoins des ministères et organismes du gouvernement du Québec; les plus importantes sont résumées dans les données qui suivent.

- Douze campagnes d'information à l'échelle du Québec et plus de 100 campagnes menées à l'échelle régionale;
- 1 847 articles, entrevues ou mentions diverses diffusés dans les médias locaux ou régionaux, sans compter les mentions concernant les mesures d'urgence;
- 1 771 parutions de chroniques dans les médias écrits et électroniques, grâce à des ententes avec 80 médias locaux et régionaux;
- 1 218 capsules d'information gouvernementale offertes aux médias; 204 médias ont publié l'une ou l'autre de ces capsules;
- 623 242 exemplaires des six guides de la collection *Les guides de Communication-Québec* distribués en français et en anglais (augmentation de 18 % par rapport à 1997-1998); 179 303 \$ de commandites ont permis leur publication;

- 200 688 exemplaires distribués de 45 publications régionales d'information dont sept en anglais;
- 126 numéros de 13 bulletins thématiques diffusés dans sept régions (11 910 exemplaires), dont 16 numéros sur 126 ont été publiés en anglais;
- 986 médias inscrits dans 16 répertoires régionaux;
- 212 activités et outils pour promouvoir la mission, les services et les activités de l'organisation.

• **Coordination des communications en situation d'urgence**

Le ministère est responsable de la coordination des communications en situation d'urgence dans le cadre du Plan d'intervention gouvernemental en sécurité civile. Le cas échéant, il met en place un centre de coordination des communications dont la fonction est d'effectuer les relations avec les médias, de produire et distribuer l'information aux personnes sinistrées et à la population en général, et constituer, le cas échéant, un centre d'appels pour répondre aux demandes de renseignements généraux.

Le 21 mai 1998, le ministère a déposé un mémoire à la Commission scientifique et technique (Commission Nicolet), chargée d'analyser les événements relatifs à la tempête de verglas de janvier 1998. Le ministère y fait le bilan des activités de communication mises en œuvre lors de cette catastrophe et propose une série d'éléments afin d'améliorer la performance des interventions futures de communications. Par la suite, le ministère a révisé son plan d'intervention en matière de coordination des communications en situation d'urgence et d'information aux personnes sinistrées.

En 1998-1999, trois situations d'urgence ont requis l'intervention du ministère :

- les inondations d'avril 1998, où huit régions administratives ont été impliquées;
- l'inondation de novembre 1998 à Rivière-au-Renard, en Gaspésie;
- l'avalanche de Kangiqsualujjuaq dans la nuit du 31 décembre 1998.

La direction régionale de Communication-Québec de la Mauricie-Centre-du-Québec travaille à l'élaboration de la phase 2 du Plan des mesures d'urgence externe à la centrale nucléaire Gentilly 2. Son travail consiste principalement à rédiger les procédures opérationnelles du centre de coordination des communications qui s'appliqueraient lors

d'une urgence nucléaire. Elle a consacré 62 jours-personnes à ces tâches au cours de l'année 1998-1999.

Communication-Québec participe également à des comités régionaux et nationaux ainsi qu'à des opérations de simulations pour planifier et tester les différentes opérations d'une situation d'urgence.

• **La publicité gouvernementale**

Les autorités gouvernementales ont fait le constat de la difficulté de véhiculer clairement, et de façon intégrée, les divers volets des grandes réformes menées par l'État. Certains mécanismes ou directives ont été abolis, sont devenus inadaptés aux nouveaux besoins ou n'atteignent plus que partiellement leurs objectifs. En l'absence d'un cadre administratif efficace, la communication véhiculée par les entités gouvernementales est éclatée, de sorte que ni l'efficacité ni la visibilité ni la cohérence ne sont au rendez-vous. Devant cet état de fait, le ministère, en tant qu'entité responsable de la publicité gouvernementale, a procédé à une consultation des ministères et organismes intervenant dans la coordination de la diffusion de l'information gouvernementale et a élaboré un projet de cadre de gestion en matière de publicité, élargissant cette notion à toutes les activités connexes à la tenue d'une campagne publicitaire (relations publiques, promotion, salons et expositions, commandites). Les objectifs visés par ce projet sont de soutenir les priorités d'action en matière de communication formulées par le gouvernement, d'assurer une communication plus efficace, visible et cohérente auprès des citoyens et de générer des économies d'échelle pour l'État. Ce dossier sera soumis aux autorités gouvernementales au début du prochain exercice financier.

• **Le programme d'identification visuelle (PIV)**

Le Programme d'identification visuelle du gouvernement est en vigueur depuis plus de vingt ans. Il s'inspire d'une volonté gouvernementale de rapprocher l'État du citoyen en lui permettant d'identifier du premier coup d'œil, grâce à une image visuelle forte et simple, la source institutionnelle de la communication. Depuis une dizaine d'années, les citoyens éprouvaient de plus en plus de difficultés à identifier l'action du gouvernement et à faire clairement le lien entre les taxes, impôts et droits perçus par ce dernier et les services offerts en retour à la population.

L'évolution de la philosophie de gestion de l'administration gouvernementale a entraîné la mise sur pied d'organismes auxquels le gouvernement confie des mandats de gestion de programmes et de

prestation de services aux citoyens et aux entreprises. Ces organismes, pour se démarquer de l'appareil gouvernemental, se sont dotés d'images visuelles autonomes qui témoignent rarement de leur lien direct avec l'État. Le cadre normatif de gestion de l'image gouvernementale n'a pas suivi la même évolution et s'avère mal adapté aux nouvelles entités, telles les unités autonomes de services et les organismes dont le financement ou la gestion se font en partenariat avec le secteur privé ou les autres niveaux de gouvernement.

Le MRCI a élaboré un projet pour actualiser le programme d'identification visuelle. Les recommandations concernent notamment la signature gouvernementale et la signature administrative des ministères et organismes, et les obligations des ministères et organismes en ce qui touche l'identification visuelle. Un mémoire sera présenté au gouvernement au début de l'exercice financier suivant.

• Le drapeau et les emblèmes du Québec

Les documents législatifs et administratifs relatifs aux emblèmes ainsi que la politique relative à ces emblèmes constituent un ensemble de textes disparates quant à leur nature; ils sont incomplets et parfois même caducs ou de validité douteuse. Les emblèmes dont il est question ici regroupent : le drapeau, qui est l'emblème principal du Québec; les armoiries du Québec, qui sont un emblème de l'État du Québec, et personnelles à l'État, et non à la collectivité; et les trois autres emblèmes officiels, à savoir *le lys blanc des jardins* comme fleur emblématique, *le harfang des neiges* comme emblème aviaire et *le bouleau jaune* comme arbre emblématique. La révision des textes sur les emblèmes a permis de corriger une erreur en substituant, comme emblème floral, l'iris versicolore au lys blanc des jardins.

Il apparaît opportun de mieux définir le processus d'adoption des emblèmes ainsi que les normes qui les régissent et de confier cette responsabilité aux représentants de la collectivité, soit l'Assemblée nationale. Le MRCI a donc déposé un mémoire afin de rassembler sous une même loi tous les textes législatifs relatifs aux emblèmes.

• Projet pilote de bornes interactives pour les services gouvernementaux

Une borne *interactive* est un terminal libre-service relié à Internet permettant au grand public d'accéder à de l'information et d'effectuer des transactions à l'aide d'un écran tactile. Une borne dispose de divers *périphériques* tels que clavier, imprimante, téléphone dédié et solution de paiement par

carte de crédit et de débit. L'accès à des services multiples présentés d'une manière claire et cohérente à partir d'un seul écran est reflété par le concept de *multiservice*. Les bornes s'inscrivent parmi les véhicules de *l'inforoute gouvernementale*.

Le projet pilote de bornes interactives a été mis en œuvre à la demande du Conseil du trésor, afin de mener, en complément au déploiement de ses guichets info-emploi, une étude sur les critères pouvant guider le gouvernement dans une approche multiservice. Le MRCI a pris la responsabilité de ce mandat. Une « Étude préliminaire au déploiement de bornes interactives pour le gouvernement du Québec » a été réalisée d'octobre 1998 à mars 1999. Elle a conduit à la proposition et à la définition du projet pilote, qui sera réalisé ultérieurement.

• La gestion des droits d'auteur gouvernementaux

Le gouvernement, à la fois producteur et utilisateur d'œuvres protégées, possède et acquiert des droits d'auteur. Les exemples d'œuvres produites, coproduites, utilisées ou acquises par les ministères et organismes sont nombreux et touchent les secteurs des imprimés, de l'audiovisuel, des œuvres d'art, des banques de données, des logiciels et des communications par télécommunication.

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration est responsable de la gestion des droits d'auteur gouvernementaux, ainsi que de l'application des normes élaborées conjointement avec le ministère de la Culture et des Communications en matière d'acquisition, d'utilisation et de gestion des droits d'auteur. Pour l'heure, il n'y a qu'une très faible coordination de cette activité et les règles et les normes à suivre sont peu connues, voire ignorées. Les développements technologiques récents sont venus par ailleurs compliquer la situation. Comme conséquences, signalons d'une part la difficulté de voir au respect de l'intégrité des contenus produits par l'administration gouvernementale lorsqu'ils sont diffusés par des tiers et, d'autre part, de percevoir les revenus auxquels le gouvernement pourrait légitimement aspirer.

Pour permettre d'accomplir efficacement le mandat confié par le législateur, le MRCI, de concert avec le ministère de la Culture et des Communications, a élaboré un projet de normes d'acquisition, d'utilisation et de gestion des droits d'auteur, qui a fait l'objet d'une consultation étendue à tous les ministères et organismes. Ce projet sera soumis à l'approbation du Conseil des ministres au cours du prochain exercice financier.

• Le Directeur de l'état civil

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code civil du Québec, en 1994, le Directeur de l'état civil est le seul officier de l'état civil au Québec. Son mandat est de :

- dresser les actes de l'état civil (naissance, mariage, décès) survenus au Québec;
- insérer au registre, selon le code civil, des actes « étrangers » concernant des personnes nées hors du territoire québécois, mais domiciliées au Québec;
- tenir à jour le registre dans lequel ces actes sont inscrits;
- apporter des mentions en marge des actes de l'état civil pour tenir compte de jugements ou de modifications qui en affectent les mentions essentielles;
- tenir un registre des personnes autorisées à célébrer des mariages;
- délivrer des extraits authentiques d'actes de l'état civil : copies d'actes, certificats, attestations;
- décider des requêtes en changement de nom ou de la mention du sexe demandées par des ci-

toyens du Québec, dans les cas prévus au Code civil.

Les produits et services

Les opérations du Directeur de l'état civil sont comptabilisées sur la base de l'année civile. Le tableau 12 fournit les principales données opérationnelles de l'année 1998, en comparaison avec celles de l'année 1997. L'analyse de ce tableau nous indique une légère diminution des volumes d'activités, tant au niveau de l'inscription des actes, que des documents délivrés et ce, pour les principaux actes énumérés. La diminution de documents délivrés peut s'expliquer en partie par les ententes conclues entre le Directeur de l'état civil et d'autres organismes, notamment la Régie des rentes du Québec (RRQ) et la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ). Dans ce dernier cas, le Directeur de l'état civil transmet à la RAMQ les informations relatives à la naissance et cette dernière délivre la carte d'assurance-maladie, sans qu'il soit requis pour les parents de fournir le certificat de naissance de leur enfant. Le tableau 12 fournit les données relatives à l'inscription des actes et à l'émission de certificats ou copies.

Tableau 12
Le Directeur de l'état civil
Données opérationnelles - Tableau comparatif 1997-1998

Nature de l'acte	Inscriptions d'actes			Émission de certificats ou copies		
	1997	1998	Écart (%)	1997	1998	Écart (%)
Naissances	79 049	75 049	-5,1	493 931	479 022	-3,0
Mariages	24 000	23 070	-3,9	44 748	43 455	-2,9
Décès	54 892	54 671	-0,4	62 462	62 201	-0,4
Certificats d'état civil	s.o.	s.o.	s.o.	2 238	2 263	1,1
Certificats délivrés au comptoir (non répartis)	s.o.	s.o.	s.o.	41 631	44 041	5,8
Sous-total	157 941	152 790	-3,3	645 010	630 982	-2,2
Mentions et annotations	34 697	35 548	2,5	s.o.	s.o.	s.o.
Changements de nom et de mention du sexe	1 699	1 830	7,7	s.o.	s.o.	s.o.
Attestations d'état civil	s.o.	s.o.	s.o.	1 421	⁽¹⁾ 23 181	1 531,3
Total	194 337	190 168	-2,1	646 431	654 163	1,2

⁽¹⁾ L'écart entre l'année 1997 et l'année 1998 provient du fait que l'entente avec la RRQ a pris effet en 1998.

Dans ce cadre, 21 759 attestations ont été transmises à la RRQ et 1 422 à des citoyens ou à d'autres organismes.

Les documents sont délivrés dans la langue utilisée lorsque les actes ont été dressés, soit le français (88,5 %) ou l'anglais (11,5 %). Les documents ont été délivrés par les services postaux (93,0 %) ou remis directement aux comptoirs de Québec ou Montréal (7,0 %). Pour obtenir des copies ou des

certificats d'actes de l'état civil, le citoyen doit remplir un formulaire « Demande de certificat » qu'il peut se procurer aux comptoirs de services à Québec ou Montréal, ou par courrier, télécopieur, Internet, ou dans l'un des 12 000 points de services. Le centre d'appels a reçu 522 286 appels au cours de 1998.

Environ 95 % des demandes reçues sont traitées en moins de dix jours. En matière de délivrance de certificat, toute demande d'un citoyen est traitée dans un délai moyen inférieur à cinq jours. Il est difficile d'améliorer ces délais tant que les actes de l'état civil n'auront pas tous été numérisés.

Les intervenants et les partenaires

Pour s'acquitter efficacement de son mandat, le Directeur de l'état civil s'appuie sur un réseau de partenaires qui distribuent ses formulaires et sa documentation grâce à 12 000 points de service répartis sur le territoire (caisses Desjardins, CLSC, palais de justice, bureaux de Communication-Québec, municipalités, communautés religieuses, etc.). Il compte également sur un réseau de partenaires pour lui fournir l'information requise pour l'inscription des actes de l'état civil, ou pour aider les citoyens à fournir cette information : les centres hospitaliers (101), les maisons de naissance (7), les accoucheurs, les officiers civils (761) ou religieux (10 579 appartenant à plus de 200 confessions différentes) qui célèbrent les mariages, les médecins et les directeurs de funérailles ou thanatologues (400 maisons funéraires).

La numérisation des registres de l'état civil

Le Directeur de l'état civil a poursuivi, en 1998, l'informatisation des 425 000 registres manuscrits (1900 à 1993) antérieurs à la réforme du Code civil du Québec, qui a pris effet le 1^{er} janvier 1994. L'opération, commencée en mai 1997, et devant normalement se terminer en avril 2000, consiste à isoler chacun des actes et à les indexer de manière à développer un accès facile, fiable et complet à l'ensemble des informations tout en éliminant la manipulation et la détérioration des registres et en facilitant leur conservation future. À ce jour, un total approximatif de 8,3 millions d'actes ont été numérisés et indexés, sur environ 17 millions.

4.0 Secteur Immigration et Établissement

4.1 Mission et organisation

Le secteur Immigration et Établissement a pour mandat de contribuer au maintien des équilibres démographiques et linguistiques, à la prospérité économique et à l'ouverture du Québec sur le monde. Il informe, recrute et sélectionne des ressortissants étrangers en fonction des besoins démographiques, économiques et socioculturels du Québec – dans le respect des valeurs québécoises de réunification familiale et de solidarité internationale – et il favorise l'établissement de ces personnes.

Ce secteur contribue également à l'intégration en français des immigrants au sein de la société québécoise et il favorise leur intégration aux diverses institutions et services publics. Ses actions ont pour but de permettre aux nouveaux arrivants de devenir des citoyens à part entière. Il travaille en étroite collaboration avec ses partenaires gouvernementaux, institutionnels et communautaires.

Pour la réalisation de ces mandats, ce secteur s'appuie sur deux directions générales :

- La Direction générale de l'immigration, qui regroupe les directions de politiques et programmes d'immigration, des activités à l'étranger, des services d'immigration au Québec, ainsi que de l'aide à l'immigration d'affaires.
- La Direction générale des services régionaux, qui compte sur un réseau de six directions régionales, d'une Direction de coordination des activités régionales et de la Direction des équivalences et des ententes de sécurité sociale.

Le secteur compte également sur le soutien des directions de politiques et programmes d'établissement et de francisation et sur une direction de services centralisés.

4.2 Les ressources humaines et financières

L'effectif autorisé du secteur est demeuré relativement stable en 1998-1999, par rapport à l'année précédente, enregistrant une diminution de 2 ETC pour un total de 804, soit 0,2 %. Le tableau 13 illustre la répartition de l'effectif par catégories d'employés et les données comparatives de 1997-1998. Les données fournies sont celles apparaissant au 31 mars de chacune des deux années.

Les dépenses totales du secteur ont diminué de 2,7 millions \$ en 1998-1999, soit 4,6 %. Cette diminution est attribuable essentiellement à deux facteurs :

- la rémunération (1,043 million \$), résultant de la réduction de 75 ETC au cours de l'année 1997-1998, et dont l'effet se répercute en 1998-1999;
- les dépenses de transfert (1,874 million \$), dont une réduction substantielle des allocations aux stagiaires de COFI, en raison notamment de la révision du régime d'allocations de frais de garde. Parallèlement, les ressources ont été redistribuées entre les divers programmes de subventions.

Le tableau 14 fournit les dépenses par supercatégories et les données de 1997-1998 aux fins de comparaison.

Tableau 13

Effectif autorisé : régulier et occasionnel (en équivalents temps plein)
Tableau comparatif 1997-1998 et 1998-1999, par catégorie d'employés
Secteur : Immigration et Établissement

Année	Cadres	Professionnels	Enseignants	Personnel de bureau, techniciens, ouvriers	Total
1997-1998	35	175	271	325	806
1998-1999	37	175	267	325	804
Variation : en nombre	2	0	-4	0	-2
en pourcentage	5,7 %	0,0 %	-1,5 %	0,0 %	-0,2 %

Tableau 14

Dépenses comparatives 1997-1998 — 1998-1999
par supercatégorie de dépenses — Secteur : Immigration et Établissement

Supercatégorie	en milliers de \$		Variation	
	1997-1998	1998-1999	en milliers \$	%
Rémunération	36 366	35 322	-1 044	-2,9 %
Fonctionnement	2 793	3 010	217	7,8 %
Capital	17	22	5	29,4 %
Transfert	20 131	18 256	-1 875	-9,3 %
Total	59 307	56 610	-2 697	-4,5 %

4.3 Les enjeux

- *La détermination d'un niveau d'immigration en rapport avec la capacité d'accueil du Québec et la sélection d'une main-d'œuvre qualifiée avec un haut potentiel d'adaptabilité*

Depuis l'implantation de sa nouvelle grille de sélection, le ministère est en mesure de mieux choisir les immigrants indépendants qui peuvent contribuer rapidement à l'économie du Québec et participer pleinement à la vie collective, requérant ainsi moins de ressources de l'État. Ainsi, plus de 60 % des immigrants indépendants connaissent le français (80 % en excluant les gens d'affaires); cette proportion chute à 30 % pour les membres de la famille et à 25 % pour les réfugiés (de ces deux catégories, seuls les réfugiés sélectionnés à l'étranger sont soumis à la sélection québécoise). Un débat public a été réalisé en commission parlementaire (septembre 1997) en vue d'ajuster l'accroissement des niveaux d'immigration pour les années 1998-1999-2000 et de la part de l'immigration francophone en fonction de la capacité d'accueil du Québec.

- *L'adoption par les immigrants du français comme langue commune de la vie publique*

L'adoption par les immigrants du français comme langue de la vie publique correspond à un enjeu vital pour la pérennité de la société québécoise, plus spécialement dans la région montréalaise. Pour les nouveaux arrivants et les personnes issues de l'immigration, l'apprentissage du français et son usage constituent des préalables fonctionnels qui sont nécessaires tant à leur insertion économique qu'à une meilleure appropriation par eux de la culture québécoise. En effet, la maîtrise du français favorise une pleine participation à la vie collective des citoyens issus de l'immigration, qu'ils soient d'arrivée récente ou plus ancienne. Bien que l'objectif de rejoindre 60 % des nouveaux

arrivants pour les services en francisation soit atteint et que des efforts importants aient été accomplis quant à la qualité des services, le ministère doit poursuivre ses efforts en vue de rejoindre la clientèle qui n'est pas encore desservie (40 % de la clientèle potentielle), accroître l'efficacité des services actuellement offerts et faciliter le passage de l'apprentissage à l'usage de cette langue.

- *Une insertion en emploi réussie*

Le ralentissement économique du début des années 90 et la restructuration de l'économie québécoise ont entraîné des effets négatifs sur l'insertion économique des nouveaux arrivants. La société québécoise ne bénéficie donc pas pleinement des retombées économiques de l'immigration puisqu'on ne tire pas parti de tout le potentiel des nouveaux arrivants. Plusieurs se retrouvent en chômage ou sous-employés. Un certain nombre d'immigrants sont à l'aide sociale, leur présence variant selon les catégories d'immigration. À cet égard, il faut souligner l'impact important de l'immigration sur la métropole, notamment la CUM. Devant ce nouveau contexte, le soutien à l'insertion socio-économique des immigrants demeure primordial; il doit même être renforcé par de nouvelles mesures et par une meilleure réponse aux besoins diversifiés de cette clientèle.

- *L'établissement en région d'une plus grande proportion d'immigrants*

L'établissement des immigrants à l'extérieur de la région montréalaise facilite leur participation active à la société québécoise et leur intégration, surtout au plan linguistique. De plus, il contribue à diminuer la disparité ethnoculturelle entre Montréal et les autres régions du Québec. Le ministère reconnaît pleinement la pertinence de faire des efforts supplémentaires pour la régionalisation de l'immigration, tout en reconnaissant les limites de sa capacité d'agir sur les choix individuels d'établissement, compte tenu de la liberté de circulation des individus. Les mesures actuelles semblent bénéfiques

puisque la part des immigrants se destinant hors de la CUM est passée de 14 % en 1994 à 18 % en 1996; le ministère poursuivra donc ses interventions en renforçant son partenariat avec les instances régionales.

4.4 L'immigration

4.4.1 *L'immigration, responsabilité partagée*

La compétence en matière d'immigration est partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces. Au Québec, c'est l'**Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains** qui établit les responsabilités de chaque niveau de gouvernement.

Cet accord, conclu en 1991, s'articule autour de deux axes principaux :

- le partage des responsabilités en matière d'immigration entre le Québec, seul responsable des aspects liés à la sélection, et le gouvernement fédéral, seul responsable des aspects statutaires reliés à l'admission;
- le retrait du gouvernement fédéral des activités d'accueil et d'intégration, en contrepartie du

versement, au gouvernement du Québec, d'une compensation financière annuelle, ce qui assure au Québec la maîtrise d'œuvre de l'accueil et de l'intégration des résidents permanents s'établissant sur son territoire. Depuis 1995-1996, cette compensation financière est indexée annuellement, s'il y a lieu, selon un facteur qui compte deux variables : l'augmentation des dépenses fédérales (moins le service de la dette) et l'augmentation du nombre d'immigrants non francophones au Québec.

Cette compensation, qui était de 90 millions \$ en 1996-1997, a été ajustée à 95,7 millions \$ pour 1997-1998 en raison de l'augmentation du nombre d'immigrants non francophones admis au Québec en 1996. Ce montant de 95,7 millions \$ devrait être ajusté à la hausse pour 1998-1999 afin de tenir compte de l'augmentation des dépenses fédérales en 1997-1998.

Pour permettre une meilleure compréhension des termes utilisés et des juridictions des deux niveaux de gouvernement, voici deux tableaux : le tableau 15, fournissant une typologie abrégée de la clientèle, et le tableau 16 résumant le partage des principales responsabilités dévolues à chacun.

Tableau 15
Typologie (abrégée) des ressortissants étrangers ⁽¹⁾

Statut, catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques
RÉSIDENT PERMANENT	
<ul style="list-style-type: none"> • Indépendant • Travailleur qualifié 	Personne ayant obtenu l'autorisation de s'établir d'une façon permanente au Canada
<ul style="list-style-type: none"> • Gens d'affaires • Parent aidé 	Personne sélectionnée selon un système de points tenant compte d'une série de facteurs Investisseur, entrepreneur et travailleur autonome
<ul style="list-style-type: none"> • Famille 	Frère, sœur, enfant non à charge (personne non membre de la catégorie <i>famille</i>)
<ul style="list-style-type: none"> • Situation de détresse • Réfugié sélectionné à l'étranger • Réfugié reconnu au Canada 	Personne parrainée par un résident permanent ou un citoyen canadien (conjoint, fiancé, enfant à charge, ascendant et autres) Pris en charge par le gouvernement, ou parrainé par un groupe Il s'agit principalement des revendicateurs du statut de réfugié régularisés
SÉJOUR TEMPORAIRE	
<ul style="list-style-type: none"> • Travailleur temporaire 	Personne qui, à titre temporaire, se trouve légalement au Canada ou cherche à y entrer
<ul style="list-style-type: none"> • Étudiant 	Personne autorisée à travailler au Québec (sur une base temporaire) en occupant un emploi ne nuisant pas à l'embauche d'un résident permanent ou d'un citoyen canadien
<ul style="list-style-type: none"> • Traitement médical 	Personne autorisée à poursuivre des études au Québec, et qui dispose de ressources financières suffisantes pour payer ses études et subvenir à ses besoins (et ceux de ses personnes à charge), sans qu'il lui soit nécessaire de travailler
<ul style="list-style-type: none"> • Traitement médical 	Personne autorisée à recevoir, à ses frais, un traitement médical au Québec
PERSONNE SANS STATUT	
<ul style="list-style-type: none"> • Revendicateur du statut de réfugié 	Personne qui, lors de son entrée au pays ou en cours de séjour, demande d'être reconnue comme réfugiée au sens de la <i>Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés</i>

⁽¹⁾ Cette typologie n'est pas exhaustive. Elle ne mentionne que les catégories les plus usitées, en utilisant les termes couramment employés.

N.B. La catégorie attribuée au requérant principal s'étend également, s'il y a lieu, à son conjoint et à ses enfants à charge qui l'accompagnent.

N.B. Les informations de ce tableau sont tirées d'un document préparé par la Direction des politiques et programmes d'immigration intitulé « Les responsabilités fédérales-provinciales en matière d'immigration et la typologie des personnes se trouvant sur le territoire ».

Tableau 16

Immigration et Établissement - Partage des responsabilités ⁽¹⁾

Nature des responsabilités	Canada	Québec
• Sélection et admission		
• Sélection des immigrants indépendants et des réfugiés à l'étranger		X
• Émission de certificats de sélection du Québec (CSQ)		X
• Exigences statutaires		
– Détermination de l'appartenance à la catégorie	X	
– Contrôle d'identité, de santé, de criminalité et de sécurité nationale	X	
– Octroi du permis de séjour permanent	X	
• Application des mesures de renvoi	X	
• Définition des catégories générales d'immigration	X	
• Parrainage		
• Détermination des clientèles admissibles	X	
• Fixation des barèmes		X
• Réception des engagements		X
• Séjours temporaires, sauf les touristes (travailleurs, étudiants et cas médicaux)		
• Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)		X
• Octroi du permis de séjour temporaire et délivrance d'une autorisation d'emploi, s'il y a lieu	X	
• Revendicateurs du statut de réfugié : reconnaissance du statut et octroi de la résidence permanente	X	
• Octroi de la citoyenneté canadienne	X	
• Accueil et intégration des immigrants		X

⁽¹⁾ Cette liste n'est pas exhaustive et n'apporte pas toutes les nuances incluses dans la réglementation.

4.4.2 Les services d'immigration du Québec

À l'étranger

Le déploiement du réseau à l'étranger doit répondre aux divers objectifs de la politique d'immigration du Québec ainsi qu'aux objectifs de sélection fixés. Au 31 mars 1999, le réseau des Services d'immigration à l'étranger (SIQ) comptait sept bureaux installés dans les villes suivantes :

- en Amérique : New York et Mexico
- en Asie : Hong Kong
- au Moyen-Orient : Damas
- en Europe : Paris, Bruxelles et Vienne

À la fin de l'exercice financier, 14 conseillers et 37 employés locaux travaillaient dans ces bureaux. Le réseau d'immigration à l'étranger disposait d'un budget de 8,2 millions \$ en provenance du ministère des Relations internationales. En appui au réseau à l'étranger, un budget de 412 000 \$ a été utilisé pour effectuer 40 missions de sélection d'appoint à partir de l'administration centrale.

Au Québec

Des services d'immigration fournis par 59 employés sont offerts dans les six directions régionales du ministère, soit l'Outaouais, l'Estrie, Québec, la Montérégie, Laval-Laurentides-Lanaudière et Montréal. La Direction des services d'immigration au Québec à Montréal assure, outre la prestation des services, la supervision fonctionnelle des services donnés dans l'ensemble des régions. Il est à noter que depuis juin 1997, les demandes de certificats de sélection (DCS) soumises par les candidats de la catégorie *famille* et par les dépendants à l'étranger des réfugiés acceptés sur place sont traitées au Québec.

4.4.3 Immigration - Réalisations

Orientation : Recruter et sélectionner des ressortissants en fonction des besoins démographiques, économiques et culturels du Québec

À la suite du débat public tenu en commission parlementaire en septembre 1997 et afin d'atteindre les objectifs fixés dans la planification des niveaux d'immigration, le ministère prévoyait moduler ses

activités de recrutement à l'étranger, définir les bassins où il concentrera ses efforts et prospecter de manière plus soutenue ceux qui sont francophones. Le ministère entendait également porter ses efforts vers le développement d'une stratégie de promotion et de recrutement des immigrants indépendants et adopter des processus de travail plus simples et plus efficaces. Au cours de l'exercice 1998-1999, le ministère a porté un intérêt particulier aux dossiers suivants :

4.4.3.1 Le recrutement

Depuis qu'il dispose de pouvoirs lui permettant d'infléchir les caractéristiques des immigrants qu'il reçoit, le Québec a toujours accordé une place importante aux activités de promotion et de recrutement, en particulier dans les bassins où se trouvent des candidats qui connaissent le français, de façon à hausser leur importance dans l'ensemble du mouvement d'immigration. La mise en œuvre de la stratégie québécoise de recrutement s'est notamment concrétisée, dès 1989, par la ratification d'une entente avec un organisme du gouvernement français, l'Office des migrations internationales (OMI), dont le rôle est de favoriser l'expatriation des Français. Cette entente, qui a été renouvelée en 1992, 1995 et 1999, prévoit la présence d'un délégué français au Québec et celle d'un représentant du Québec en France. Le rôle de ce dernier est de faire des tournées de prospection et de tenir des séances d'information, à Paris et en province, afin de recruter des candidats à l'immigration pour le Québec.

En 1998, le correspondant du ministère auprès de l'OMI a rencontré 14 290 personnes, soit 1 036 personnes de plus que durant l'année précédente. Au cours de la même année, 3 781 candidats ayant participé à ces rencontres ont formulé une demande préliminaire d'immigration au Québec et, parmi ceux-ci, 2 534 ont été acceptés à cette première étape du processus de sélection. Les demandes reçues à la suite de ces activités de recrutement constituent donc un volume important de l'immigration potentielle en provenance du territoire français.

À l'extérieur de la France, le ministère effectue aussi, sur une base régulière, des campagnes de recrutement dans des pays susceptibles de générer de l'immigration francophone. En 1998, par exemple, le Service d'immigration du Québec (SIQ) à Bruxelles a tenu 10 séances d'information en Belgique réunissant 1 125 personnes. De son côté, le SIQ de Damas a réalisé une mission de promotion à Beyrouth, au Liban, dans le but de rencontrer des responsables d'organisations libanaises et d'une

université francophone, pour les informer des programmes de sélection du Québec et de nos objectifs en matière d'immigration. Le SIQ de Vienne a effectué en 1998 des placements d'annonces dans des quotidiens bulgares et roumains pour rejoindre une clientèle de travailleurs francophones. Le SIQ de Mexico a développé un partenariat avec des alliances françaises pour recruter des travailleurs spécialisés.

Les activités de promotion et de recrutement destinées aux gens d'affaires se concrétisent, d'une part, par le biais d'une gestion en partenariat avec le milieu des affaires et, d'autre part, par la participation du ministère à diverses missions spécifiques à l'étranger et à des événements ou salons promotionnels. En 1998, le ministère a notamment participé à une mission de promotion et de recrutement en Amérique du Sud, puis au salon promotionnel « Emigrate » au Royaume-Uni. Les candidats potentiels à l'immigration d'affaires rencontrés lors de telles activités procèdent par la suite au dépôt d'une demande de certificat de sélection dans l'un des bureaux du Québec à l'étranger. Ces activités font partie de la stratégie de promotion et de recrutement du Québec relative aux gens d'affaires et visent l'atteinte des objectifs de sélection retenus pour cette clientèle.

4.4.3.2 La sélection

La juridiction québécoise en matière de sélection s'exerce à l'égard de la catégorie des indépendants. Ces personnes sont sélectionnées selon un système de points qui tient compte de plusieurs facteurs, tels la scolarité, l'âge, les connaissances linguistiques, les qualités personnelles et la motivation, l'emploi projeté, la compétence et l'expérience professionnelle, la présence au Québec de parents ou d'amis et l'apport de leur famille. La sélection s'exerce aussi à l'égard des réfugiés à l'étranger, afin de déterminer s'ils possèdent les qualités pour s'établir au Québec. Dans tous ces cas, un certificat de sélection du Québec (CSQ) est délivré.

Pour les autres catégories d'immigrants, il appartient au fédéral d'appliquer les critères d'admissibilité prévus à la réglementation. Pour ces cas, dont la majeure partie appartient aux catégories *Famille* et *Réfugiés reconnus sur place*, le Québec délivre également des CSQ, notamment après s'être assuré de la validité des demandes de parrainage dans les dossiers de la catégorie *famille*.

Les activités liées à la sélection des immigrants et à l'émission des certificats de sélection du Québec se déroulent soit à l'étranger, soit au Québec.

Les volumes d'activités

Il est à noter que les données relatives à la sélection et à l'admission des immigrants sont comptabilisées selon l'année civile. Ainsi, pour le présent rapport de l'année 1998-1999, les données fournies sont celles de l'année civile 1998.

Selon la catégorie de sélection

Le tableau 17 indique le nombre de CSQ délivrés au cours des années 1995 à 1998, selon la catégorie de sélection. À la lecture de ce tableau,

nous constatons que les activités de sélection ont connu une hausse en 1998 dans les catégories où le Québec a juridiction, à savoir les indépendants (13,3 %) et les réfugiés sélectionnés à l'étranger (2,9 %). Par contre, les catégories de juridiction fédérale ont connu une baisse de l'ordre de 9 %. Globalement, le nombre de CSQ délivrés a augmenté de 2,5 % en 1998. Pour l'année 1998, l'objectif d'émission de CSQ a été dépassé d'environ 10 % pour la catégorie des indépendants, alors qu'il a été réalisé à 91,8 % pour les réfugiés sélectionnés à l'étranger.

Tableau 17

Certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés de 1995 à 1998 selon la catégorie de sélection

Catégorie	1995	1996	1997	1998			Variation 1997-1998
				CSQ délivrés	Plan	% réalisation	
Indépendants							
– travailleurs qualifiés	10 850	9 350	11 630	13 461	12 000	112,2 %	15,7 %
– gens d'affaires	3 181	4 260	4 406	4 700	4 500	104,4 %	6,7 %
sous-total	14 031	13 610	16 036	18 161	16 500	110,1 %	13,3 %
Famille	8 827	9 184	8 389	7 627	s/o	s/o	-9,1 %
Réfugiés							
– sélection à l'étranger	2 794	2 719	2 498	2 571	2 800	91,8 %	2,9 %
– traitement sur place	6 412	5 038	6 279	5 678	s/o	s/o	-9,6 %
sous-total	9 206	7 757	8 777	8 249	s/o	s/o	-6,0 %
Total	32 064	30 551	33 202	34 037	s/o	s/o	2,5 %

Tableau 18

Certificats de sélection délivrés de 1995 à 1998 selon le lieu de sélection

Lieu de sélection	1995	1996	1997	1998	Variation 1997-1998
CSQ délivrés à l'étranger	24 661	23 016	22 412	20 743	-7,4 %
CSQ délivrés au Québec					
– à des candidats à l'étranger	0	474	4 056	6 658	64,2 %
– à des candidats au Québec	7 403	7 061	6 734	6 636	-1,5 %
sous-total	7 403	7 535	10 790	13 294	23,2 %
Total :					
– candidats à l'étranger	24 661	23 490	26 468	27 401	3,5 %
– candidats au Québec	7 403	7 061	6 734	6 636	-1,5 %
Grand total	32 064	30 551	33 202	34 037	2,5 %

Selon le lieu de sélection et la localisation des candidats

Depuis le 7 mai 1998, pour les immigrants de la catégorie *famille*, les engagements signés par un garant sont analysés au Québec, et les certificats de sélection qui en résultent, le cas échéant, sont délivrés au Québec. Cette nouvelle façon de procéder

est plus économique et il s'avère plus simple de traiter ces dossiers sur place. C'est ce qui explique les variations de volumes de CSQ délivrés à l'étranger ou sur place. Le tableau 18 nous indique que le nombre de CSQ délivrés à l'étranger a connu une diminution de 7,4 % (1 669 CSQ) en 1998 par rapport à l'année antérieure, alors que le nombre de

CSQ délivrés au Québec a augmenté de 23,2 %, soit 2 504 CSQ. Par ailleurs, pour la même période, le nombre de CSQ délivrés à des candidats situés à l'étranger a connu une hausse de 3,5 % (3 437 CSQ), alors que les CSQ délivrés à des candidats déjà au Québec ont connu une légère diminution de 1,5 %, soit 98 CSQ.

Selon le nombre de requérants

Lorsqu'un candidat présente une demande d'immigration, le dossier inclut aussi le conjoint et ses dépendants, s'il y a lieu. Ce candidat est alors

désigné comme requérant principal. Par contre, si la demande est acceptée, un CSQ sera délivré pour chacun des membres de la famille. Le tableau 19 fournit le nombre de CSQ délivrés, en regard du nombre de requérants principaux. On y constate en 1998 une augmentation de 8,7 % des requérants principaux à l'étranger, pour une moyenne de 1,9 CSQ par requérant principal. Par contre, au Québec, on observe une légère diminution de 0,4 % des requérants principaux en 1998, pour une moyenne de 1,3 CSQ par requérant principal. Pour l'ensemble des candidats (à l'étranger et au Québec), le rapport CSQ-requérant principal s'établit à 1,8.

Tableau 19

Rapport entre le nombre de certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés et le nombre de requérants principaux

	1995	1996	1997	1998	Variation 1997-1998
Candidats à l'étranger					
– requérants principaux	12 183	11 369	13 287	14 440	8,7 %
– nombre de CSQ délivrés	24 661	23 490	26 468	27 401	3,5 %
rapport CSQ-requérant principal	2,0	2,1	2,0	1,9	
Candidats au Québec					
– requérants principaux	5 686	5 508	4 943	4 924	-0,4 %
– nombre de CSQ délivrés	7 403	7 061	6 734	6 636	-1,5 %
rapport CSQ-requérant principal	1,3	1,3	1,4	1,3	
Total					
– requérants principaux	17 868	16 877	18 230	19 364	6,2 %
– nombre de CSQ délivrés	32 064	30 551	33 202	34 037	2,5 %
rapport CSQ-requérant principal	1,8	1,8	1,8	1,8	

4.4.3.3 L'immigration permanente (les admissions)

Tel qu'indiqué précédemment, l'immigration permanente comprend les trois catégories suivantes : les immigrants indépendants, la famille, et les personnes en situation de détresse (immigrants aussi identifiés comme réfugiés).

Il est à noter qu'il ne faut pas établir un lien direct entre le nombre de CSQ délivrés durant une année et les admissions de la même année, puisque le délai moyen entre l'émission d'un CSQ et la date d'admission est de 9,25 mois, ces délais variant de quelques mois à 3 ans, et aussi parce qu'il y a une déperdition d'environ 16 % des CSQ délivrés, soit que l'immigrant renonce à immigrer au Canada, soit qu'il se dirige plutôt vers une autre province.

Données d'admission

Le Québec a accueilli 26 181 immigrants au cours de 1998, soit une diminution de 1 503 immigrants (-5,5 %) par rapport à l'année 1997. De ce

nombre, 15 210 immigrants ont fait l'objet de sélection par le Québec, soit une proportion de 58,1 %. Il s'agit d'une augmentation significative par rapport aux années précédentes, où le pourcentage variait entre 46,8 et 50,9. Ce résultat découle de l'effort accompli par le MRCI pour augmenter le nombre des immigrants indépendants.

Selon les catégories d'immigrants

Le nombre d'immigrants indépendants a augmenté de 1 249 en 1998, soit une augmentation de 10,6 % par rapport à 1997. Ce faisant, il a atteint l'objectif de 50,0 % de l'immigration totale, objectif fixé pour l'an 2000. Il faut cependant noter une diminution sensible des immigrants de la catégorie de la famille. Par contre, l'objectif d'admettre 13 550 immigrants indépendants en 1998 a été atteint à 96,6 %. Ce résultat est attribuable aux admissions de gens d'affaires qui, bien que supérieures en nombre, ont atteint l'objectif fixé à 73,9 %, alors que les admissions de travailleurs, supérieures en

nombre aux années précédentes, ont dépassé l'objectif fixé de 9,0 % en 1998; elles sont de 9 540 sur un total de 13 086 indépendants.

Dans la catégorie de la famille, de juridiction fédérale, le nombre des admissions en 1998 a baissé de 1 285, soit une diminution de 15,8 %. Ce mouvement a représenté une proportion de 26,3 % des admissions totales. La part relative de la catégorie de la famille diminue depuis 1995, passant de 35,7 % à 26,3 % en 1998.

Le mouvement des réfugiés sélectionnés à l'étranger (par le Québec) a connu une légère baisse en 1998. L'objectif de 2 300 réfugiés a été atteint à 92,3 %. Quant aux réfugiés issus du mouvement des revendicateurs (de juridiction fédérale), leur nombre est passé de 7 689 en 1997 à 6 222 en 1998, soit une diminution de 19,1 %.

Le tableau 20 illustre les données reliées à l'immigration totale et celles par catégorie d'immigration.

Tableau 20
Immigration permanente
Admissions de 1995 à 1998
selon la catégorie

Catégorie	Sélection du Québec		1995	1996	1997	1998			
	Oui	Non				Admissions	%	Plan	Réalisation
1- Indépendants									
a) travailleurs	X		9 328	9 157	8 623	9 540	36,4 %	8 750	109,0 %
b) gens d'affaires	X		2 051	2 475	3 214	3 546	13,5 %	4 800	73,9 %
sous-total : indépendants			11 379	11 632	11 837	13 086	50,0 %	13 550	96,6 %
			41,8 %	39,1 %	42,8 %				
2- Famille									
		X	9 715	9 238	8 158	6 873	26,3 %	7 800	s/o
			35,7 %	31,0 %	29,5 %				
3- Personnes en situation de détresse (réfugiés)									
– sélectionnées à l'étranger	X		2 478	2 288	2 183	2 124	8,1 %	2 300	92,3 %
– réfugiés issus du mouvement des revendicateurs		X	3 650	6 614	5 506	4 098	15,7 %	5 400	s/o
sous-total : réfugiés			6 128	8 902	7 689	6 222	23,8 %	7 700	s/o
			22,5 %	29,9 %	27,8 %				
– sous-total : sélection du Québec			13 857	13 920	14 020	15 210	58,1 %	15 850	96,0 %
– sous-total : sélection du fédéral			13 365	15 852	13 664	10 971	41,9 %	13 200	s/o
TOTAL :			27 222	29 772	27 684	26 181	100,0 %	29 050	90,1 %
Immigrants sélectionnés par le Québec			50,9 %	46,8 %	50,6 %	58,1 %		54,6 %	

Note : Le plan de l'année 1998 représente la moyenne des limites minimales et maximales établies pour chaque catégorie.

Tableau 21
Immigration permanente
Admissions de 1995 à 1998
Selon diverses caractéristiques

Caractéristiques	1995	1996	1997	1998	
Connaissance français et anglais	%	%	%	Nombre	%
– Français seulement	25,4	27,5	25,0	7 072	27,0
– Français et anglais	11,8	11,4	10,7	3 485	13,3
sous-total connaissant le français	37,2	38,9	35,7	10 557	40,3
– Anglais seulement	21,7	22,8	21,2	4 423	16,9
– Ni français ni anglais	41,1	38,3	43,1	11 201	42,8
Total	100,0	100,0	100,0	26 181	100,0
Selon le groupe d'âge	%	%	%	Nombre	%
– 0 à 14 ans	24,4	23,5	24,0	6 384	24,4
– 15 à 24 ans	17,0	16,3	16,6	4 244	16,2
– 25 à 44 ans	45,9	48,2	47,5	12 775	48,8
– 45 à 64 ans	10,1	9,6	9,7	2 312	8,8
– 65 ans et plus	2,7	2,3	2,1	442	1,7
– non déterminé				24	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	26 181	100,0
Selon le sexe	%	%	%	Nombre	%
– Femmes	51,8	50,7	50,6	13 354	51,0
– Hommes	48,2	49,3	49,4	12 827	49,0
Total	100,0	100,0	100,0	26 181	100,0
Selon la région de destination	%	%	%	Nombre	%
– Québec	6,0	6,0	5,8	1 540	5,9
– Outaouais	2,9	2,7	2,8	738	2,8
– Estrie	3,8	3,6	3,1	867	3,3
– Laval-Laurentides-Lanaudière	2,4	3,3	3,2	708	2,7
– Montérégie	4,0	4,1	3,8	684	2,6
sous-total : régions	19,1	19,7	18,7	4 537	17,3
– Montréal	70,9	77,6	76,1	19 002	72,6
– non déterminé	10,1	2,8	5,2	2 642	10,1
Total	100,0	100,0	100,0	26 181	100,0
Selon la scolarité des 15 ans et +	%	%	%	Nombre	%
– 0 à 6 ans	8,2	7,2	7,3	915	4,6
– 7 à 11 ans	30,5	30,9	30,5	5 274	26,6
– 12 et 13 ans	22,1	21,7	21,8	4 176	21,1
– 14 à 16 ans	22,6	23,1	24,2	4 933	24,9
– 17 ans et plus	16,5	17,0	16,2	3 824	19,3
– non déterminé				675	3,4
Total	100,0	100,0	100,0	19 797	100,0

Selon diverses caractéristiques

Le tableau 21 présente l'immigration permanente selon diverses caractéristiques : la langue, l'âge, le sexe, la région de destination, la scolarité.

Concernant la langue, 10 557 immigrants connaissaient le français à leur arrivée au Québec en 1998, soit une proportion de 40,3 %. En octobre 1997, le Conseil des ministres avait adopté comme

orientation d'optimiser la proportion des immigrants connaissant le français à leur arrivée, pour atteindre 40 % en fin de période, soit à la fin de l'année 2000. L'objectif est donc atteint, mais ce résultat demeure fragile, ayant été facilité par la diminution sensible des immigrants de la catégorie de la famille. La proportion des immigrants connaissant le français se différencie selon la catégorie : elle se situe à 64,2 % (54,6 % en 1997) chez les

indépendants en excluant les gens d'affaires, à 14,8 % chez ces derniers, à 27,3 % pour les immigrants de la catégorie de la famille et à 32,6 % pour les réfugiés.

La répartition des immigrants par groupe d'âge demeure relativement stable depuis 1995. On constate un certain rajeunissement de la clientèle immigrante. La proportion des immigrants âgés de moins de 45 ans est passée de 87,3 % en 1995 à 89,4 % en 1998, alors que la proportion des 45 ans et plus a diminué de 12,7 % à 10,6 % au cours de la même période.

Tableau 22
Objectifs d'immigration

Indicateurs et orientations	Objectif an 2000	Résultats en 1998	% d'atteinte de l'objectif en 1998
1) Immigrants indépendants par rapport au total des admissions	50,0 %	50,0 %	100,0 %
2) Travailleurs indépendants sélectionnés à l'étranger	10 000	9 540	95,4 %
3) Nombre d'immigrants dans la catégorie gens d'affaires	4 000	3 546	88,7 %
4) % d'immigrants connaissant le français	40,0 %	40,3 %	100,8 %
5) Réfugiés sélectionnés à l'étranger : entre 2200 et 2400	2 300	2 124	92,3 %

Les indépendants : renseignements additionnels

Le Québec met l'accent sur la sélection des immigrants indépendants (travailleurs et gens d'affaires), catégorie où il a une juridiction exclusive en matière de sélection. Cette catégorie a représenté 50,0 % des admissions de 1998. Voici quelques caractéristiques additionnelles de ces deux sous-catégories d'immigrants.

Les travailleurs

Les travailleurs ont représenté 36,4 % des admissions de 1998. Si l'on examine les caractéristiques des candidats acceptés à l'étape de la sélection (requérant principal seulement), on constate les résultats suivants :

	1996	1997	1998
• Connaissance du français	76 %	86 %	87 %
• Âgés de 23 à 35 ans	67 %	86 %	89 %
• Scolarité : diplôme de niveau postsecondaire ou universitaire	72 %	85 %	91 %
• Séjour antérieur au Québec à titre d'étudiant ou de travailleur temporaire	17 %	20 %	19 %
• Ayant parents et amis au Québec	71 %	81 %	81 %

L'atteinte des objectifs

Le plan stratégique 1998-2001 fait état de la décision du Conseil des ministres relativement aux cinq orientations retenues en matière d'immigration. Le tableau 22 identifie les indicateurs relatifs à ces cinq orientations, les objectifs fixés pour la troisième année du plan, soit l'an 2000, les résultats obtenus au cours de 1998, ainsi que le pourcentage d'atteinte des objectifs en 1998. L'objectif est déjà atteint dans deux des orientations après seulement la première année du plan triennal.

Le taux de rétention des travailleurs admis de 1988 à 1997, vivant au Québec en janvier 1999, est de 81,5 %.

Les gens d'affaires

Le mouvement des gens d'affaires a constitué 13,5 % des admissions en 1998, soit 3 546 personnes. Il s'agit d'une augmentation de 10,3 % par rapport à 1997. La sous-catégorie « gens d'affaires » regroupe les investisseurs (2 111 = 59,5 %), les entrepreneurs (1 180 = 33,3 %) et les travailleurs autonomes (255 = 7,2 %).

Les investisseurs : au cours de 1998, le programme des immigrants investisseurs a généré des placements de fonds de 327,5 millions \$. Il s'agit d'une diminution de 2,7 % par rapport à 1997, où ils avaient été de 336,5 millions \$. En 1998, une proportion de 58,5 % des fonds a été investie à l'extérieur des régions administratives de Montréal et de Québec. C'est le secteur manufacturier (37,3 %) et le commerce de détail (12,4 %) qui ont reçu les parts les plus importantes des investissements. Les placements réalisés ont généré la création de 2 686 emplois dans les PME, soit une augmentation de 20,2 % par rapport à 1997. Par ailleurs, le taux de rétention des investisseurs est faible, alors que seulement 19 % de ceux admis au Québec de 1988 à 1997 y vivaient en janvier 1999.

Les entrepreneurs : en 1998, 165 projets d'affaires ont été réalisés par des immigrants entrepreneurs, générant des investissements directs de 16,2 millions \$ (25,9 millions en 1997), soit un investissement moyen d'environ 98 000 \$ par projet. Ces projets ont permis la création de 143 emplois et le maintien de 124 autres, pour un total de 267 emplois (478 en 1997). Ils ont été effectués principalement dans les secteurs du commerce de détail (23 %) et de l'hébergement-restauration (19 %). Le taux de rétention des entrepreneurs se situait à 59 % en janvier 1999 pour les entrepreneurs admis au cours de la période 1988-1997.

Les travailleurs autonomes : ce sont des immigrants qui viennent au Québec afin d'y créer leur propre emploi. En 1998, le nombre d'admissions dans cette sous-catégorie a été de 255, une augmentation de 4,9 % par rapport à 1997. Le taux de présence au Québec en janvier 1999 est de 63 % pour les travailleurs autonomes admis de 1988 à 1997.

4.4.3.4 L'immigration temporaire

L'accord du Québec est requis pour certains ressortissants étrangers souhaitant venir, pour un temps limité, travailler, étudier ou recevoir un traitement médical au Québec. Cet accord se concrétise par la délivrance d'un certificat d'acceptation du Québec (CAQ), préalable à l'émission de l'autorisation fédérale de séjour.

• *Les travailleurs temporaires*

Le programme canadien d'immigration des travailleurs temporaires comprend trois volets :

• *Volet 1 : Travailleurs soumis au processus de validation d'offre d'emploi*

Le Québec détermine conjointement avec le gouvernement fédéral si l'emploi offert peut être comblé par un citoyen canadien ou un résident permanent, de façon à ne pas nuire à l'embauche de résidents du Québec. S'il y a lieu, le Québec délivre un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) au ressortissant étranger, préalablement à la délivrance par le fédéral de l'autorisation d'emploi temporaire. Il s'agit notamment de travailleurs agricoles saisonniers, d'aides familiales résidentes, de travailleurs spécialisés, etc.

• *Volet 2 : Travailleurs dispensés de la validation de l'offre d'emploi*

Il s'agit de travailleurs dispensés de la validation d'offre d'emploi en vertu de la liste des catégories de dispense. Cette liste est de la responsabilité du fédéral, qui a cependant l'obligation, en vertu de l'Accord Canada-Québec, de consulter le Québec

sur l'identification des catégories de dispense. Comme le Québec ne détient aucun pouvoir en cette matière, la délivrance d'un CAQ n'est pas requise. Les raisons de dispense tiennent notamment au respect des accords et échanges bilatéraux et réciproques et aux avantages importants associés à la venue de certains travailleurs en termes d'emplois, de débouchés ou autres.

• *Volet 3 : Travailleurs exemptés en vertu de la loi (canadienne) sur l'immigration*

Il s'agit notamment des diplomates, représentants officiels, militaires, etc. Aucune donnée statistique n'est disponible pour ces catégories de ressortissants étrangers exemptés.

En 1998, 18 195 travailleurs temporaires des volets 1 et 2 ont été admis au Québec, soit 3 952 travailleurs soumis au processus de validation d'emploi, et 14 243 travailleurs dispensés de ce processus. Le consentement du Québec n'a donc été requis que pour environ 22 % des travailleurs étrangers admis sur son territoire.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec, conscient des facteurs nuisant à l'implantation d'activités stratégiques créatrices d'emplois à Montréal, a mis en œuvre une série de mesures pour faciliter la venue de travailleurs stratégiques et a confié au MRCI la responsabilité d'assumer la coordination des activités gouvernementales en ce domaine. Ainsi, de concert avec ses partenaires :

- Le ministère a procédé à l'élimination d'irritants administratifs.
- Un guichet d'accueil a été mis en place à Montréal International afin d'améliorer les conditions d'accueil et de simplifier les démarches d'établissement des travailleurs stratégiques.
- Le ministère a contribué à la mise sur pied d'une vitrine promotionnelle et d'une banque de données pour investisseurs, promoteurs et travailleurs stratégiques, accessible par Internet, par le site gouvernemental et les sites des ministères et organismes.
- Le ministère a collaboré avec le gouvernement fédéral à deux projets pilotes : l'un visant à faciliter la venue de travailleurs du secteur des technologies de l'information, l'autre ayant comme objectif de permettre aux conjoints de travailleurs hautement qualifiés détenant une autorisation d'emploi d'au moins six mois d'accéder sans restriction au marché du travail québécois.

• *Les étudiants étrangers*

L'étudiant étranger qui désire poursuivre des études sur le territoire québécois doit généralement,

pour obtenir un certificat d'acceptation du Québec (CAQ), soumettre une demande, acquitter les frais d'examen de cette demande, présenter une lettre d'admission provenant d'un établissement d'enseignement, s'engager à poursuivre des études à temps plein, démontrer qu'il dispose de ressources financières suffisantes pour ne pas devoir exercer un emploi au Québec et se munir d'une assurance maladie et hospitalisation. Les CAQ-étudiants sont délivrés pour la durée du programme ou du niveau d'études. Les frais de scolarité sont estimés à 7 500 \$ au 1^{er} cycle universitaire (quatre cours par semestre durant deux semestres), comparativement à 1 500 \$ pour un étudiant québécois, 5 060 \$ au secondaire et 4 045 \$ au primaire.

Selon le fichier ministériel, au 1^{er} mai 1998, 16 746 étudiants étrangers avaient une autorisation de séjour pour études valide :

- plus de 70 % de ces personnes poursuivaient des études postsecondaires, alors que les autres fréquentaient des écoles primaires ou secondaires;
- près de 92 % des étudiants étaient âgés de 35 ans et moins;
- ces étudiants provenaient de 170 pays différents, dont 19,5 % de la France, 10 % des États-Unis et 5 % du Maroc.

• *Les cas médicaux*

Les ressortissants étrangers qui désirent obtenir des traitements médicaux au Québec doivent détenir un CAQ, qui est délivré pour la durée du traitement. Les coûts des traitements médicaux sont à la charge du ressortissant. Au cours de l'année 1998-1999, 32 certificats ont été délivrés dans cette catégorie de ressortissants.

4.4.3.5 Les revendicateurs du statut de réfugié

Les revendicateurs du statut de réfugié sont des personnes qui, lors de leur entrée au pays ou au cours d'un séjour, demandent d'être reconnues comme réfugiées au sens de la Convention des Nations Unies relative au statut de réfugié.

L'analyse de l'application au Québec du système canadien de reconnaissance du statut de réfugié révèle notamment :

- Une légère augmentation en 1998 du nombre de revendicateurs (4,4 %) et de la part relative du Québec dans l'ensemble canadien (0,5 %).
- Une diminution importante (-35,0 %) du nombre de demandes en cours d'examen en fin d'année. Cette diminution peut s'expliquer par

l'augmentation du nombre de commissaires depuis le dernier trimestre de 1997, de même que par l'allongement des mandats. Toutefois, le Québec est la région canadienne où le nombre de demandes d'asile en cours d'examen est le plus élevé; au terme de 1998, 39,6 % des 23 293 demandes d'asile en instance au Canada devaient être instruites au Québec, alors que ce pourcentage était de 50,1 % (14 191 sur 28 357) au terme de 1997.

- La reconnaissance du statut de réfugié a été accordée à 5 243 revendicateurs en 1998, soit 38,2 % des 13 736 demandes étudiées. Il s'agit d'une augmentation de 2,7 points de pourcentage par rapport à l'année précédente.
- Les coûts globaux pour le gouvernement du Québec de l'offre de service aux personnes ayant revendiqué le statut de réfugié ont connu une diminution en 1998 de l'ordre de 23,4 %, pour s'établir à 82,7 M\$. Il s'agit cependant de données préliminaires. C'est la deuxième année consécutive que se produit une diminution de cet ordre. Cette diminution s'explique en bonne part par le retrait du Québec, depuis 1996, du financement des soins de santé, des mesures de développement de l'employabilité et des prestations s'y rattachant, ainsi que par la diminution du nombre de ménages qui reçoivent des prestations d'aide de dernier recours.
- Les dix premiers pays d'origine des revendicateurs du statut de réfugié en 1998 ont été : Sri Lanka (1 754), Pakistan (719), Algérie (620), Inde (582), République démocratique du Congo (485), Russie (478), Mexique (448), Rwanda (407), Chine (284) et Djibouti (275). Ces dix pays représentent 57,5 % (6 052) des revendicateurs accueillis au Québec en 1998.

La reconnaissance du statut de réfugié est une compétence exclusive du gouvernement fédéral. Néanmoins, le Québec assume l'essentiel des coûts des services gouvernementaux accessibles aux personnes en cause. Les personnes ayant revendiqué le statut de réfugié doivent cependant détenir un certificat de situation statutaire (auparavant dénommé attestation d'identité) pour avoir accès aux services du gouvernement du Québec. Ces certificats sont délivrés par quatre directions régionales du MRCI, notamment celle de Montréal, puisque la grande majorité des revendicateurs habitent la région de Montréal.

Le Québec se préoccupe activement du mouvement des revendicateurs du statut de réfugié. D'ailleurs, le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration a rendu public en octo-

bre 1998 un *Exposé de principe* où il rappelle notamment l'adhésion du Québec au principe de solidarité internationale et aux objectifs de protection des réfugiés, et il incite le gouvernement fédéral à effectuer une gestion juste, équitable et rigoureuse

de ce mouvement, particulièrement en ayant plus de diligence dans le traitement des dossiers.

Le tableau 23 fait état de l'évolution du mouvement des revendicateurs du statut de réfugié depuis 1995.

Tableau 23
Mouvement des revendicateurs du statut de réfugié

Caractéristiques	1995	1996	1997	1998	Écart 1998-1997
Revendicateurs du statut de réfugié					
– au Canada	26 055	26 040	24 346	25 113	3,2 %
– au Québec	11 988	12 432	10 082	10 526	4,4 %
Part du Québec dans l'ensemble canadien	46,0 %	47,7 %	41,4 %	41,9 %	0,5 point de %
Nombre de demandes en cours d'examen en fin d'année à la CISR ⁽¹⁾	13 186	16 102	14 191	9 227	-35,0 %
Pourcentage des demandes où le statut de réfugié est accordé	55,0 %	37,6 %	35,5 %	38,2 %	2,7 points de %
	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	Écart 1998-1999 par rapport à 1997-1998
Coûts globaux de l'offre de service aux revendicateurs du statut de réfugié pour le Québec (en millions \$) ⁽²⁾	135,5	146,7	108,0	82,7 ⁽³⁾	-23,4 %

⁽¹⁾ Commission de l'immigration et du statut de réfugié

⁽²⁾ Ces coûts incluent la part remboursée par le gouvernement fédéral dans le cadre des programmes à frais partagés du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) ou du Transfert social canadien (TSC).

⁽³⁾ Pour l'année 1998-1999, le montant de 82,7 M\$ est une donnée préliminaire.

4.5 Établissement – Réalisations

4.5.1 Les services en francisation

Orientation : Accroître la qualité et l'accessibilité des services de francisation

L'adoption par les nouveaux arrivants du français comme langue de la vie publique commune étant un enjeu vital, le ministère entend réviser l'offre gouvernementale actuelle de service en francisation, en collaboration avec ses partenaires, en vue de mieux répondre à l'ensemble des besoins de la clientèle et d'optimiser l'effort gouvernemental en la matière. Il doit également mettre en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, une opération visant à stimuler et valoriser l'usage du français comme langue commune de la vie publique. D'ici là, le ministère améliorera à court terme l'offre actuelle de francisation en implantant une politique d'évaluation des apprentissages et en redéployant ses services sur l'île de Montréal.

4.5.1.1 La révision de l'offre de service en francisation

Bref rappel historique

Une étude portant sur les immigrants adultes non francophones, réalisée en 1996 par le ministère et publiée en février 1997, révélait notamment que :

- une proportion de la clientèle n'est pas encore rejointe (40 %);
- des besoins particuliers ne sont pas comblés (compétence suffisante pour le marché du travail ou la poursuite des études).

Le MRCI entreprit alors de réviser ses services de francisation afin de rejoindre les immigrants adultes dans une plus grande proportion et de desservir ceux-ci plus adéquatement, en tenant compte en particulier de leur démarche propre d'insertion socioéconomique, et en rapprochant les lieux de formation des milieux naturels et des institutions communes de la société.

À la suite du rapport d'un comité de travail externe sur l'offre de service en francisation (Comité Paradis), d'une consultation publique sur le sujet et des travaux du comité de travail interministériel, le MRCI a déposé, en juin 1998, ses orientations pour la nouvelle offre gouvernementale de service en francisation. Ces orientations préoyaient entre autre que :

- le MRCI serait le maître d'œuvre de la coordination gouvernementale et du développement des services de francisation pour l'ensemble des adultes non francophones;
- le MRCI, après entente avec les autres ministères concernés, assurerait la coordination des ressources financières présentement consacrées à la francisation des adultes.

L'année 1998-1999 aura donc été une année charnière dans la révision de l'offre de service en francisation. Elle a été caractérisée par des efforts importants consacrés à la consultation, à la réflexion interne, à la révision d'orientations, à la planification et à la mise en œuvre de certains aspects de la révision de l'offre de service.

La mise en œuvre de la nouvelle offre de service en francisation

La mise en œuvre de la nouvelle offre de service en francisation s'est amorcée à l'automne 1998 :

- en révisant les façons de faire, pour les adapter aux objectifs de diversification des formules d'apprentissage, pour intégrer une part des services dans les établissements publics d'enseignement;
- en intensifiant la formation linguistique des immigrants en milieu de travail, en particulier dans les petites entreprises.

Bien que la mise en œuvre de la nouvelle offre de service en francisation ait été amorcée en 1998-1999, les résultats les plus significatifs n'apparaîtront qu'au cours des prochains exercices financiers. Notons cependant que le ministère a signé en fin d'exercice des ententes avec trois cégeps pour des projets pilotes, avec l'Université du Québec à Chicoutimi pour un stage d'immersion, avec le Centre local d'emploi (CLE) de Notre-Dame-de-Grâce pour une formule intégrant des activités de francisation et de développement de l'employabilité, et avec la Ville de Montréal sur un plan d'action visant à favoriser l'accueil et l'intégration en français des immigrants à la communauté montréalaise et à la culture québécoise. Il a également démarré divers projets reliés à la francisation en milieu de travail avec les centrales syndicales, l'Office de la langue française et des ONG.

4.5.1.2 Programmes et services offerts en 1998-1999

L'offre de service en francisation du ministère comprend la formation à temps plein et à temps partiel.

La formation à temps plein : Les cours à temps plein sont d'une durée de 30 semaines, à raison de 20 heures par semaine. Ils sont offerts dans les six directions régionales du ministère, à même ses ressources. Pour soutenir les efforts de régionalisation de l'immigration, des cours à temps plein, à contrat avec les commissions scolaires, ont aussi été offerts dans les villes de Lac-Mégantic, Trois-Rivières, Drummondville, Joliette, Saint-Jérôme, Gatineau et Granby, ainsi qu'au cégep de Jonquière.

Étudiant à temps plein, les stagiaires peuvent bénéficier, s'ils satisfont aux conditions prévues à la réglementation, d'allocations de formation, de participation, de frais de garde pour les enfants dépendants, et parfois d'une allocation de trajet quotidien ou d'éloignement.

La formation à temps partiel : Les cours à temps partiel, dont la durée varie de 4 à 14 heures par semaine, sont offerts le jour, le soir ou les fins de semaine, dans les directions régionales du ministère, dans des organismes non gouvernementaux (ONG) ou dans des milieux de travail, par les ressources du ministère. Celui-ci accorde aussi de l'aide financière à des ONG pour offrir des activités de francisation dans le cadre du programme d'aide à la francisation des immigrants (PAFI). Ce programme vise en priorité les femmes, les analphabètes et les minorités visibles.

En milieu de travail, les cours de français se donnent aux immigrants en emploi, grâce à la collaboration d'entreprises privées, d'associations professionnelles ou syndicales et d'organismes non gouvernementaux. Le programme de francisation en milieu de travail (PFMT) permet de fournir une aide financière aux ONG qui collaborent avec le ministère en soutenant l'organisation de services aux entreprises et aux immigrants travailleurs.

Tableau 24
Dépenses en francisation 1998-1999 (000 \$)

	Montréal	Laval-L.-L.	Montérégie	Québec	Estrie	Outaouais	Total	1997-1998	Écart
Enseignement, encadrement, soutien ⁽¹⁾									
Temps plein	8 295,8	768,9	1 300,7	1 035,3	816,4	870,4	13 087,5	14 283,6	(1 196,1)
Temps partiel	3 497,3	37,7	98,8	22,8	3,2	15,1	3 674,9	4 177,5	(502,6)
Allocations SFL et SILF	5 976,3	327,2	824,9	325,7	274,0	317,8	8 045,9	10 351,1	(2 305,2)
Subventions PAFI	1 015,0	67,9	116,7	57,9	40,5		1 298,0	1 453,1	(155,1)
Subventions PFMT	303,0		7,4				310,4	211,7	98,7
Contrats C.S.	152,8	134,2	79,9	73,3	125,8		566,0	781,5	(215,5)
Nouvelle offre de service	845,6	38,4		13,3			897,3	0,0	897,3
Autres coûts décentralisés ⁽²⁾	168,6	18,0	31,1	47,6	12,7	20,1	298,1	457,1	(159,0)
Total décentralisé	20 254,4	1 392,3	2 459,5	1 575,9	1 272,6	1 223,4	28 178,1	31 715,6	(3 537,5)
Dépenses centralisées									
Loyers							3 145,7	3 239,0	(93,3)
Télécommunications							202,0	190,0	12,0
Achats regroupés							373,0	636,0	(263,0)
							3 720,7	3 865,0	(144,3)
							31 898,8	35 780,6	(3 881,8)

⁽¹⁾ Les dépenses d'encadrement et de soutien consistent essentiellement dans le traitement du personnel autre que les enseignants et sont reliées directement aux activités de francisation.

⁽²⁾ Comprend les dépenses de transport et de communications, de services, d'entretien, de fournitures, d'équipement et autres. À cela est ajoutée une répartition des dépenses de production du matériel didactique effectuées centralement, proportionnellement aux heures-groupes d'enseignement dans chacune des directions régionales.

Les dépenses en francisation ont connu une diminution de 10,8 % en 1998-1999 par rapport à l'année précédente, soit 3,9 millions \$. Cette baisse résultait en particulier de la compression de 2,5 millions \$ exigée par le Conseil du trésor, de la réduction des crédits consécutive à la mise en application des mesures de départs volontaires et des autres compressions paramétriques générales exigées des ministères. La plupart des postes de dépenses ont été réduits. La diminution des dépenses en francisation a été réalisée en bonne part par la réduction des allocations aux stagiaires en raison de la révision du régime d'allocations de frais de garde, mais elle a nécessité aussi la réduction de l'offre de service aux revendicateurs par la diminution de 40 % des cours en gestion directe à temps partiel, une diminution

des dépenses au temps plein et dans les contrats aux commissions scolaires. Par ailleurs, conformément à l'orientation de la révision de l'offre de service en francisation, les dépenses de francisation en milieu de travail (subventions PFMT) ont augmenté de 46,6 % et des projets pilotes ont été effectués pour un montant de 897,3 milliers \$.

Les clientèles en francisation

Il est à noter que la francisation des immigrants au MRCI s'adresse uniquement aux immigrants adultes ne connaissant pas le français, ce qui représente environ 40 % des admissions. En 1998, la clientèle potentielle en francisation des adultes a été estimée à 10 580 immigrants sur un nombre total d'admissions de 26 181 immigrants.

Tableau 25
Nombre de stagiaires en formation à temps plein — Années 1997-1998 et 1998-1999

En cofi		Comm. scolaires-Cégep		Total ⁽¹⁾		Écart	
1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	Nombre	%
7249	7030	116	137	7365	7167	-198	-2,7%

⁽¹⁾ Le total peut être différent de la somme des parties, certains stagiaires ayant reçu de la formation à plus d'un endroit pendant l'année.

Tableau 26

Nombre de stagiaires en formation à temps partiel⁽¹⁾ — Années 1997-1998 et 1998-1999

En cofi		ONG		Milieu de travail		Total (2)		Écart	
1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999			1997-1998	1998-1999	Nombre	%
3716	2589	2738	2553	1486	2046	7755	7017	-738	-9,5%

⁽¹⁾ Ces données n'incluent pas les stagiaires des commissions scolaires et ceux du PAFI, les données n'étant pas disponibles dans ces deux catégories.

⁽²⁾ Le total peut être différent de la somme des parties, certains stagiaires ayant reçu de la formation à plus d'un endroit pendant l'année.

Tel qu'indiqué aux tableaux 25 et 26, les clients en francisation ont diminué en 1998-1999 par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'est fait sentir essentiellement aux cours à temps partiel, où elle est de 9,5 %. Par contre, il est important de souligner l'effort ministériel de francisation en milieu de travail. Ce volet de la francisation à temps partiel a connu une augmentation de sa clientèle de l'ordre de 37,7 %, passant de 1 486 immigrants en 1997-1998 à 2 046 en 1998-1999.

Autres indicateurs

Le plan stratégique triennal prévoyait notamment d'accroître la qualité et l'accessibilité des services de francisation. Un certain nombre d'indicateurs ont été identifiés pour mesurer l'atteinte des résultats. Compte tenu de la révision en profondeur de l'offre de service en francisation, le système intégré d'information doit être revu et adapté au nouveau cadre organisationnel. Certains indicateurs sont encore à l'étape de la définition, de la révision, de l'expérimentation ou du développement de l'information. Néanmoins, certaines données sont disponibles.

- Taux de rétention aux cours à temps plein : Cet indicateur compare le nombre de stagiaires présents à la fin du cours avec le nombre de stagiaires présents au début du cours. Pour l'ensemble des régions, ce taux a été de 59,4 % en 1998-1999, soit une amélioration de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Il faut noter cependant que le taux de rétention dans la région de Montréal est d'environ 10 points de % inférieur à celui de la moyenne des autres régions.
- Taux de pénétration des services de francisation auprès des immigrants adultes ne connaissant pas le français : Une étude a été menée en 1996 auprès des immigrants âgés de 16 ans et plus, admis entre 1992 et 1995, qui ne connaissaient pas le français à leur arrivée, et qui résidaient dans la région métropolitaine de recensement de Montréal. Cette étude a démontré que 60 % des personnes soumises à l'enquête avaient suivi au moins un cours de français depuis leur arrivée au Québec, soit à un cofi, à une commission scolaire, à un ONG, ou dans d'autres institu-

tions. Le système actuel ne permet pas au MRCI de connaître avec précision le nombre d'immigrants utilisant ses services de francisation, puisque certains immigrants utilisent souvent plus d'une ressource (COFI, ONG, commission scolaire, milieu de travail, etc.). Néanmoins, le MRCI établit à 38,0 % la proportion des immigrants adultes qui ont suivi des cours à temps plein et qui en étaient à leur première année d'établissement au Québec. Cette proportion était de 35,5 % en 1997-1998.

L'évaluation des apprentissages : Au cours de l'année 1998-1999, le ministère a poursuivi l'élaboration et la validation des instruments d'évaluation, principalement en évaluation formative et pour les évaluations d'étapes. Entre autres, le ministère a publié un document intitulé « Niveaux de compétence en français langue seconde pour les immigrants adultes ». Ce document, qui comprend les huit premiers niveaux de compétence, sur une possibilité de douze, comporte une définition de niveau, une description générale et des suggestions de tâches pour chacun des huit niveaux de compétence, sous les trois aspects suivants : interaction orale, compréhension écrite, production écrite. Il y eut aussi l'élaboration d'une épreuve de certification des compétences langagières en lien avec les niveaux de compétence et une préexpérimentation. De plus, le ministère a signé une entente avec l'Université de Montréal pour tester l'application de niveaux de compétence dans différents réseaux d'enseignement.

Le français comme langue d'usage publique : Le ministère a réaffirmé l'objectif de faire en sorte que le français soit utilisé comme langue d'usage publique, y compris par la majorité des individus dont la langue maternelle n'est pas le français. Et plus concrètement, en fin d'année, une entente de l'ordre de 500 000 \$ a été conclue avec la Ville de Montréal sur un plan d'action visant à favoriser l'accueil et l'intégration en français des immigrants à la communauté montréalaise et à la culture québécoise. En collaboration avec le Conseil de la langue française, un indicateur de la langue d'usage publique (indicateur ILUP) a été développé.

4.5.2 L'insertion socio-économique

Orientation : Soutenir activement la première insertion socio-économique des immigrants

Une réussite de la première insertion socio-économique des immigrants est nécessaire pour permettre au Québec de tirer pleinement parti du bénéfice économique de l'immigration. Le ministère doit harmoniser ses interventions avec celles des autres ministères et organismes afin d'améliorer l'insertion en emploi des immigrants et de leur fournir des services adaptés à leurs besoins. De plus, les programmes d'aide financière aux organismes communautaires PAEI et PSIE seront révisés, à la suite d'une consultation auprès des partenaires concernés, afin de mieux camper ces programmes au regard des interventions du ministère, d'améliorer les services qu'ils permettent d'offrir à la clientèle et d'alléger le fonctionnement administratif avec les ONG. Le soutien à l'établissement des gens d'affaires sera également amélioré afin d'accroître leur rétention au Québec et de faciliter leur intégration tant sociale qu'économique.

4.5.2.1 L'accueil

En vertu de l'Accord Canada-Québec, le MRCI assure les services d'accueil, d'aide à l'établissement des immigrants et de renseignements.

Accueil dans les aéroports de Dorval et de Mirabel

Lors de l'accueil, les nouveaux arrivants reçoivent une information de première ligne pour faciliter leur arrivée au Québec; la prise de rendez-vous à la direction régionale du lieu de destination est également assurée en aéroport. Une aide, quant aux besoins immédiats, est apportée et les nouveaux arrivants sont dirigés vers la direction régionale correspondant à leur destination. Les mesures nécessaires sont prises afin de répondre, dès leur arrivée, aux besoins des réfugiés démunis, tels le transport, l'hébergement et l'habillement.

Un grand total de 19 862 personnes ont été accueillies en 1998 dans les aéroports par rapport à 17 790 en 1997, soit une augmentation de 11,7 %. Parmi les personnes accueillies en aéroport, 11 052 étaient des résidents permanents (12 642 en 1997).

Accueil dans les directions régionales

Les directions régionales ont la responsabilité de répondre à toute demande de renseignements se rapportant à l'immigration au Québec et d'offrir aux nouveaux arrivants l'information de base facilitant leur établissement. De façon générale, ces demandes d'information portent principalement sur les

lois, les règlements et procédures d'immigration, de même que sur l'état d'avancement des dossiers.

Par ailleurs et de manière à faciliter leur établissement, les nouveaux arrivants reçoivent l'information de base, entre autres sur les services de santé, les services sociaux, l'éducation, l'aide à l'établissement, le logement, l'apprentissage linguistique. Après avoir assisté à une entrevue individuelle d'aide à l'établissement, les nouveaux arrivants sont dirigés selon leurs besoins vers d'autres services du ministère – immigration, insertion au marché du travail, équivalence d'études, cours de français, aide à l'immigration d'affaires, sessions pour les immigrants francophones.

Les nouveaux arrivants peuvent également être dirigés au besoin vers d'autres services publics et parapublics appropriés ou vers un organisme communautaire du réseau subventionné par le ministère dans le cadre de son programme d'accueil et d'établissement des immigrants (PAEI). Ces organismes communautaires expérimentés sont mandatés par le ministère pour offrir aux nouveaux arrivants des services d'accueil, d'accompagnement, de référence, de renseignements, d'interprétation, de traduction et de jumelage durant les trois premières années de leur arrivée au pays. En 1998-1999, dans le cadre du PAEI, les résultats ont été les suivants :

PAEI	Montréal	Autres régions	Total
• Nombre d'ONG subventionnés	29	19	48
• Montant accordé (en 000 \$)	2 342,4	1 014,3	3 356,7
• Clients rencontrés	12 157	3 683	15 840
• Nombre d'interventions	38 590	25 064	63 654
• Interventions-client	3,2	6,8	4,0

Les directions régionales offrent aussi des services aux réfugiés à la charge du gouvernement. Dans le cadre du Programme d'accueil et d'installation des réfugiés, ces derniers reçoivent les services requis pour combler leurs besoins immédiats en hébergement, mobilier, habillement, épicerie et assistance selon les programmes établis, et ils sont référés auprès des ONG pour des services complémentaires. Au cours de l'année 1998-1999, un montant de 1 670 500 \$ a été alloué aux 2 517 réfugiés qui ont eu recours à ce programme.

4.5.2.2 L'insertion au marché du travail

Un comité interministériel a proposé des mesures pour améliorer l'insertion en emploi des personnes immigrantes. Compte tenu de leur rôle respectif

en matière d'intégration en emploi des immigrants, le MRCI et le ministère de la Solidarité sociale (MSS) ont convenu que le rôle du MRCI recouvre principalement les aspects suivants :

- accueil et soutien à la reconnaissance des acquis de formation;
- information sur les mises à niveau et les exigences du marché du travail;
- référence et transition de la clientèle vers les centres locaux d'emploi (CLE) et les ressources appropriées;
- soutien financier à un réseau d'organismes œuvrant en insertion en emploi des clientèles immigrantes;
- soutien aux partenaires en termes d'adaptation de leurs services.

Projet pilote

Durant cette période d'harmonisation de leurs services, le MRCI et Emploi-Québec ont mis en place un projet pilote dont les objectifs sont :

- observer l'offre de service d'insertion en emploi à la clientèle immigrante (0-36 mois) du Service d'intégration au marché du travail (SIMT), des organismes communautaires financés par le MRCI et des CLE situés sur les territoires de Saint-Laurent et de Saint-Michel-Parc-Extension;
- enrichir et concrétiser les connaissances mutuelles des partenaires engagés, concernant le cheminement de la clientèle dans ces différents services, ainsi que les zones de dédoublement et de complémentarité existantes.

Ce projet, coordonné par la Direction régionale de Montréal, rassemble le SIMT, les deux CLE concernés et trois ONG.

Le programme de soutien à l'insertion en emploi (PSIE)

Ce programme permet à des ONG d'offrir des services d'insertion en emploi adaptés aux besoins des nouveaux arrivants (connaissance et fonctionnement du marché du travail, références aux ressources existantes pour le placement des nouveaux arrivants, ateliers de formation et de préparation à la recherche d'emploi). Dans le cadre de ce programme, les activités ont été les suivantes en 1998-1999 :

PSIE	Montréal	Autres régions	Total
• Nombre d'ONG subventionnés	21	17	38
• Montant accordé (en 000 \$)	1 039,4	624,1	1 663,5
• Clients rencontrés	5 482	1 348	6 830
• Nombre d'interventions	15 556	5 827	21 383
• Interventions–client	2,8	4,3	3,1

L'accès aux ordres professionnels et métiers régis

Pour donner suite aux travaux de la Table de concertation sur la formation scolaire acquise hors Québec (1995-1997), le MRCI a amorcé un certain nombre de travaux afin de favoriser la reconnaissance des études effectuées à l'étranger par les immigrants et d'accroître sa collaboration avec les différents organismes intéressés, notamment les ordres professionnels et les établissements d'enseignement. Ainsi, le MRCI a conçu une brochure générale destinée aux nouveaux arrivants sur les conditions d'accès aux professions régies par les ordres ainsi qu'un projet de rédaction de 44 fiches portant sur les conditions d'admission à chacun des ordres. De plus, il a élaboré un projet de révision de l'Avis d'équivalence d'études afin de clarifier sa portée et de fournir davantage de renseignements sur les études effectuées hors du Québec. Enfin, il a amorcé la rédaction de Guides de comparaison des études qui fourniront des renseignements sur un certain nombre de systèmes scolaires étrangers et sur la comparaison entre les principaux titres de ces pays et les repères scolaires québécois. Ces travaux seront pour la plupart complétés au cours de l'exercice financier 1999-2000.

L'évaluation de la formation scolaire acquise hors Québec

Le Service des équivalences d'études du MRCI a le mandat exclusif de comparer la formation scolaire acquise hors du Québec au système d'éducation québécois à des fins d'intégration au marché du travail. L'Avis d'équivalence d'études permet aux personnes ayant étudié hors du Québec de faire valoir leur formation au même titre que les détenteurs de documents scolaires québécois et cela, tant auprès des employeurs que des institutions d'enseignement et des ordres professionnels. En 1998-1999, le MRCI a délivré 4 964 nouveaux Avis d'équivalence d'études, une augmentation de 6,0 % par rapport à l'année précédente. De ces avis, 71 % (83 % en 1997-1998) ont été délivrés en moins de

30 jours et 95 % (92 % en 1997-1998) en moins de 60 jours. Dans les autres cas (5 % des cas en 1998-1999 par rapport à 8 % en 1997-1998), le plus long délai de traitement est lié à la nécessité d'obtenir de l'étranger des renseignements essentiels à une évaluation juste et équitable des diplômes soumis. Un Avis d'équivalence d'études peut être délivré dans un délai beaucoup plus court, souvent en moins de cinq jours, s'il est requis pour l'obtention immédiate d'un emploi ou pour l'inscription à brève échéance à un programme de formation.

Les frais pour le traitement d'une demande d'Avis d'équivalence d'études sont toujours de 105 \$, peu importe le nombre de diplômés à étudier et les démarches que le MRCI aura à entreprendre pour les évaluer. À ce coût s'ajoutent, pour les requérants qui se prévalent du Service de traduction du MRCI, les frais de traduction des documents scolaires rédigés dans d'autres langues que le français ou l'anglais. Les utilisateurs assument ainsi une partie des coûts générés par leur demande. Afin de favoriser leur intégration au travail, le ministère de la Solidarité sociale (MSS) assume les frais reliés à la délivrance de l'Avis d'équivalence d'études pour les personnes qui sont prestataires de l'aide de dernier recours.

L'évaluation des diplômes obtenus dans un autre système scolaire est un processus continu. La reconnaissance des titres scolaires est conditionnée par la disponibilité des renseignements et par l'évolution des pratiques, tant au Québec qu'à l'étranger. Sur demande, le MRCI délivre gratuitement à tout titulaire d'un Avis d'équivalence d'études un nouvel Avis reflétant l'évaluation la plus récente.

4.5.3 La régionalisation de l'immigration

Orientation : Intensifier les interventions en faveur de la régionalisation de l'immigration

Parce que la régionalisation de l'immigration est capitale pour tirer parti de l'ensemble de la capacité d'accueil du Québec, le ministère mettra à jour son plan d'action sur la régionalisation de façon à l'ajuster, entre autres, à l'avis du Conseil des Relations interculturelles sur la régionalisation, tout autant que pour y intégrer des mesures visant à améliorer la rétention des réfugiés en région et leur intégration. Le ministère poursuivra également la négociation d'ententes spécifiques avec les conseils régionaux de développement (CRD).

Cadre d'intervention en matière de régionalisation de l'immigration

En guise de mise à jour de son plan d'action 1994-1997, le MRCI a adopté en décembre 1998 un cadre d'intervention en matière de régionalisation

des immigrants ayant pour but d'améliorer l'attraction en région pour les immigrants et d'augmenter leur rétention dans ces régions. Il repose sur les cinq assises suivantes :

- Inscrire la régionalisation dans le cadre de la politique de soutien au développement local et régional.
- S'appuyer sur le dynamisme et la spécificité de chaque région.
- Miser sur un partenariat avec les forces vives de chacune des régions afin de favoriser l'attraction et la rétention des immigrants.
- Accroître la participation du ministère notamment au niveau du recrutement, de la sélection et des communications.
- Suivre les résultats de la régionalisation des immigrants.

Les ententes spécifiques et le Fonds de développement de l'immigration en région (FDIR) sont les principaux outils utilisés pour mettre en place le cadre d'intervention proposé et atteindre les objectifs généraux du ministère en matière de régionalisation. Le Fonds de développement de l'immigration en région (FDIR) est destiné à soutenir des initiatives visant l'accroissement de l'immigration en région et permet la réalisation de projets novateurs qui sensibilisent le milieu et visent la mobilisation et l'engagement de divers partenaires. Quant aux ententes spécifiques, elles sont des conventions entre un conseil régional de développement (CRD) et un ministère ou organisme gouvernemental afin de mettre en œuvre des mesures, des activités, des programmes ou des interventions visant l'adaptation gouvernementale aux particularités régionales dans un domaine spécifique d'intervention.

Les réalisations

Les réalisations de 1998-1999 par rapport à celles de 1997-1998 sont les suivantes :

- L'aide financière dans le cadre du FDIR est passée de 560 900 \$ à 703 509 \$ (+ 25,4 %).
- Le nombre de projets réalisés, de 19 à 31 (+ 63,2 %).
- Le nombre d'ententes spécifiques en vigueur, de 4 à 7 (+ 75,0 %).
- L'investissement du milieu dans les projets est passé de 58 % à 60 %, alors qu'il était de 33 % en 1994-1995.

Les régions où une entente spécifique est en vigueur sont les suivantes : Québec, Outaouais, Estrie, Lanaudière, Laurentides, Laval et Montréal.

Répartition territoriale des immigrants

Les interventions du ministère en faveur de la régionalisation de l'immigration visent une répartition plus équilibrée de l'immigration entre l'île de Montréal et les autres régions du Québec. Diverses mesures ont été prises pour promouvoir l'attraction, la rétention et l'intégration des immigrants en région. Il faut noter que le ministère ne peut contraindre un immigrant à s'établir ou à rester dans une région, sauf pour les réfugiés sélectionnés à l'étranger, où il peut déterminer la région de destination, sans pour autant les obliger à demeurer dans cette région. La mobilité entre les régions est relativement importante.

Pour la compréhension des données qui suivent, il faut distinguer deux notions : la région de destination projetée, établie par l'immigrant au moment de sa sélection, et la région d'établissement où réside effectivement l'immigrant à la date où est effectuée l'étude. La régionalisation de l'immigration est un phénomène lent, qu'il faut apprécier sur une longue période. Le tableau 27 fournit les données, en pourcentage, relatives aux régions projetées de destination et aux régions d'établissement aux dates indiquées pour quelques cohortes d'immigrants.

Tableau 27

Régions de destination et d'établissement (en janvier 1999) des immigrants admis de 1991 à 1998 (en %)

	Île de Montréal	Autres régions	Non déterminée
Région projetée de destination :			
Immigrants admis de 1991 à 1994	84,6	13,7	1,8
Immigrants admis de 1995 à 1997	73,2	18,5	8,3
Immigrants admis en 1998	72,6	17,3 ⁽¹⁾	10,1
Région d'établissement			
(résidant au Québec en janvier 1999)			
Immigrants admis de 1991 à 1994	69,8	19,7	10,5
Immigrants admis de 1995 à 1997	70,7	23,9	5,4
Immigrants admis en 1998	n.d.	n.d.	n.d.

⁽¹⁾ On estime que le pourcentage des régions autres que Montréal pourrait atteindre 19,1 % après répartition des dossiers où l'information est manquante.

L'analyse de ce tableau nous indique une tendance certaine chez les immigrants à se destiner et à s'établir hors de l'île de Montréal dans une proportion grandissante. De plus, ils s'établissent hors Montréal dans une proportion plus élevée que l'indiquaient les régions projetées de destination. D'autres données plus spécifiques nous indiquent cependant que les régions ayant bénéficié d'une augmentation sont celles situées autour de l'île de Montréal, soit la Montérégie et Laval-Laurentides-Lanaudière. Les régions de Québec, de l'Estrie et de l'Outaouais sont demeurées relativement stables.

4.5.4 Les ententes de sécurité sociale

Le ministère a administré au cours de l'année vingt et une (21) ententes en vigueur entre le Québec et autant de pays étrangers. Principalement, ces ententes permettent aux personnes qui résident au Québec d'obtenir des pensions de retraite, d'invalidité ou de survie payables par des pays où ils ont résidé et travaillé antérieurement. Il en est de même pour les conjoints, dans les cas où le travailleur est décédé, et pour les orphelins. Au cours de l'exercice financier, le ministère a traité 4 430 nouvelles de-

mandes présentées par des individus, soit une augmentation de 0,9 % par rapport à l'année précédente. Au 31 mars 1999, le total cumulatif des demandes de pensions étrangères traitées était de 67 687.

De plus, les entreprises qui œuvrent au Québec et à l'étranger peuvent se prévaloir des dispositions concernant l'assujettissement, qui sont intégrées dans toutes les ententes en vigueur. Ainsi, lorsqu'un employeur demande au ministère de délivrer un certificat d'assujettissement pour un travailleur détaché temporairement dans un pays avec lequel le Québec a signé une entente, celui-ci et l'employé continuent de payer des cotisations aux différents régimes québécois et sont exemptés de participer aux régimes étrangers. Cela s'applique également aux travailleurs autonomes. Durant l'exercice financier 1998-1999, le ministère a délivré 1 430 (1 155 en 1997-1998, une augmentation de 23,8 %) certificats d'assujettissement permettant aux entreprises québécoises et aux travailleurs autonomes de réaliser des économies importantes, favorisant ainsi leur compétitivité au plan international.

Le ministère poursuit sa participation aux négociations des ententes, analyse le contenu des régimes de sécurité sociale étrangers, informe les résidents québécois de leurs droits, les aide à remplir les formulaires de demande de pension, achemine ceux-ci dans les pays étrangers et assure le suivi jusqu'à la décision finale.

On estime que les pays étrangers versent un minimum de 80 millions de dollars par année à des résidents québécois grâce aux ententes. Ce service

est offert par les 24 personnes de la Direction des équivalences et des ententes de sécurité sociale.

4.5.5 Les programmes d'aide financière

Le tableau 28 présente les programmes d'aide financière administrés par le secteur Immigration et Établissement en 1998-1999. Ces programmes s'adressent majoritairement aux ONG, mais aussi aux individus et à une organisation municipale.

Tableau 28
Aide financière octroyée par programme, 1998-1999 (en milliers de \$)

	Montréal	Montérégie	Laval Laurentides Lanaudière	Estrie	Québec	Outaouais	Total
Organismes							
PAEI	2 342,4 (29 org.)	226,5 (4 org.)	177,8 (4 org.)	212,5 (6 org.)	234,7 (3 org.)	162,8 (2 org.)	3 356,7 (48 org.)
PSIE	1 039,4 (21 org.)	145,9 (3 org.)	126,2 (4 org.)	108,0 (4 org.)	129,0 (5 org.)	115,0 (1 org.)	1 663,5 (38 org.)
PAFI	1 015,0 (29 org.)	116,7 (5 org.)	67,9 (2 org.)	40,5 (4 org.)	57,9 (5 org.)		1 298,0 (45 org.)
PFMT	303,0 (15 org.)	7,4 (2 org.)					310,4 (17 org.)
FDIR	128,6 (3 org.)	76,2 (4 org.)	210,6 (11 org.)	113,0 (3 org.)	111,8 (7 org.)	63,3 (4 org.)	703,5 (32 org.)
sous-total	4 828,4	572,7	582,5	474,0	533,4	341,1	7 332,1
Individus							
Allocations SFL	5 798,1	806,6	311,4	265,4	318,1	311,4	7 811,0
Allocations SILF	178,2	18,3	15,8	8,6	7,6	6,4	234,9
PAIR	344,9	74,3	162,0	413,2	370,8	305,3	1 670,5
sous-total	6 321,2	899,2	489,2	687,2	696,5	623,1	9 716,4
Autre							
Ville de Montréal	500,0						500,0
Total	11 649,6	1 471,9	1 071,7	1 161,2	1 229,9	964,2	17 548,5

Org. : organisme

Signification des acronymes

- PAEI Programme d'accueil et d'établissement des immigrants
- PSIE Programme de soutien à l'insertion en emploi
- PAFI Programme d'aide à la francisation des immigrants
- PFMT Programme de formation en milieu de travail
- FDIR Fonds de développement de l'immigration en région
- SFL Allocations versées aux stagiaires en francisation aux cours à temps plein
- SILF Allocations versées aux stagiaires en francisation aux cours à temps partiel
- PAIR Programme d'accueil et d'installation des réfugiés à la charge du gouvernement

5.0 Direction du ministère et services de soutien

5.1 L'organisation

La Direction du ministère et les trois secteurs d'activités sont soutenus dans leur action par des unités centralisées, qui relèvent de la sous-ministre, soit le Secrétariat général, la Direction des communications, la Direction de la planification stratégique (incluant les fonctions de recherche et d'évaluation de programmes), la Vérification interne, et enfin la Direction générale des services administratifs, qui regroupe la Direction des ressources humaines, les ressources financières et matérielles et les ressources informationnelles. À ces unités s'ajoute la Direction des affaires juridiques, qui relève du ministère de la Justice, et dont le mandat est de fournir au ministère les services juridiques requis.

5.2 Les ressources humaines et financières

Le nombre de postes autorisés est demeuré relativement stable par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 1,8 %, qui s'explique par l'addition, en fonction du nouveau POAS, de quatre postes d'encadrement (tableau 29).

Quant aux ressources financières, les dépenses (tableau 30) ont connu une légère augmentation de 1,7 %. Cependant, il y eut des réaménagements significatifs entre les supercatégories de dépenses :

- diminution de 820 milliers \$ dans les dépenses de fonctionnement (-4,7 %)
- augmentation de 1 289 milliers \$ dans les dépenses en capital (+59,8 %)
- diminution de 207 milliers \$ dans les dépenses de transfert (-39,4 %).

Tableau 29

Effectif autorisé : régulier et occasionnel (en équivalents temps plein)
Tableau comparatif 1997-1998 et 1998-1999, par catégorie d'employés
Secteur : Direction et services de soutien

Année	Cadres	Professionnels	Enseignants	Personnel de bureau, techniciens, ouvriers	Total
1997-1998	15	90		117	222
1998-1999	19	91		116	226
Variation : en nombre	4	1		-1	4
en pourcentage	26,7 %	1,1 %		-0,9 %	1,8 %

Tableau 30

Dépenses comparatives 1997-1998 — 1998-1999
par supercatégorie de dépenses — Secteur : Direction et services de soutien

Supercatégorie	000 \$		Variation	
	1997-1998	1998-1999	000 \$	%
Rémunération	15 073	15 397	324	2,1 %
Fonctionnement	17 623	16 803	- 820	-4,7 %
Capital	2 157	3 446	1 289	59,8 %
Transfert	525	318	- 207	-39,4 %
Total	35 378	35 964	586	1,7 %

5.3 Les orientations

Afin de réaliser les orientations stratégiques des trois secteurs conformément à sa mission et dans un cadre de gestion organisationnelle axée sur les résultats, le ministère entend consolider son action, renforcer et adapter sa politique de gestion des ressources humaines, optimiser la gestion de ses ressources financières, matérielles et informationnelles, revoir et renforcer ses stratégies de communication. De plus, il se donnera les instruments requis pour faciliter une prise de décision stratégique.

5.4 Les réalisations

• *Consolider l'organisation du ministère*

Dans le but de développer le sentiment d'appartenance au ministère, plusieurs actions ont été entreprises au cours de l'année 1998-1999, notamment en termes de circulation de l'information. En juin 1998, le Comité des communications internes fut formé avec des représentants de diverses unités du ministère, sous la coordination de la Direction des communications. Également, un sondage a été tenu auprès des employés en cours d'année pour évaluer leurs attentes en termes de diffusion de l'information; plus spécifiquement, il visait à mesurer si les principaux outils de communications internes étaient adéquatement diffusés et facilement accessibles aux employés du ministère. À la suite de ce sondage, diverses mesures ont été entreprises pour améliorer les communications internes, notamment le développement d'un intranet ministériel, l'organisation de sessions sur la connaissance du MRCI et la circulation de l'information.

L'intranet ministériel a été mis au point en juillet 1998. Ce réseau permet la transmission rapide d'informations renouvelées. Il contribue notamment à réduire les coûts liés à l'utilisation du papier et de la télécopie. Il améliore les communications internes et donc, la circulation de l'information.

Il contient cinq sections :

- *Actualités*, qui renferme 8 rubriques, dont le bulletin hebdomadaire Info-Clic, les communiqués de presse
- *Bibliothèque*, regroupant des documents émanant des unités administratives du ministère comme les politiques ministérielles, le plan stratégique, etc.
- *Informatique*, qui rend accessibles des documents de référence facilitant l'utilisation du matériel informatique

- *Des liens utiles*, qui guide vers des sites Internet précieux dans l'exercice des fonctions du personnel
- *Sites du MRCI*, qui dirige vers les sites Internet sous la responsabilité du ministère

La mission et les orientations ministérielles ont été diffusées et expliquées afin de faire en sorte qu'elles soient reconnues et partagées par une forte majorité d'employés. Les gestionnaires ont été sensibilisés à l'importance d'encourager leurs employés à consulter et se servir des sites intranet et Internet ministériels et à faire circuler l'information dans leur unité de travail, notamment les comptes rendus des réunions des sous-ministres et des comités de gestion sectoriels.

De plus, le ministère a développé des sessions d'information et de connaissance du MRCI, d'une durée d'une journée chacune, qui contribuent au développement du sentiment d'appartenance à l'organisation. Au cours du dernier trimestre, 11 sessions ont été présentées et 286 employés y ont participé.

• *Renforcer et adapter les politiques de gestion des ressources humaines*

Plusieurs interventions en matière de gestion des ressources humaines ont été réalisées au cours de l'année. Concernant la présence des jeunes, le ministère a participé à trois programmes :

- « Nouveaux diplômés » : 16 stages ont été acceptés, 10 financés par le MRCI et 6 par le Conseil du trésor. Les stagiaires sont entrés en fonction à la mi-octobre, pour une période de deux ans. Le MRCI consacre 300 000 \$ par année à ce programme.
- Stages coopératifs (alternance travail-études) : 30 étudiants ont été embauchés, chacun pour une durée de 4 mois. Le ministère consacre 200 000 \$ à ce volet.
- Emplois d'été : à l'été 1998, 59 étudiants ont été embauchés par le Service de placement étudiant. Le MRCI a consacré 50 000 \$ à cet effet, le reste étant assumé par le MIC.

Une politique de comblement des emplois réguliers et de mobilité du personnel a été adoptée le 15 mars 1999, dont l'entrée en vigueur était prévue pour le 1^{er} juin 1999. Cette politique vise à favoriser la mobilité du personnel régulier tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du ministère dans les limites des règles actuelles, et à soutenir et gérer avec transparence et équité le personnel régulier désireux de développer ses compétences par le biais de la mobilité.

Une révision de la politique ministérielle de départs assistés a été adoptée le 8 mars 1999. Elle prévoit une indemnité forfaitaire pouvant équivaloir à huit mois de salaire si le poste laissé vacant est comblé par un jeune diplômé (ou par une personne ayant été recrutée aux conditions minimales) ou à douze mois de salaire si le poste est aboli. Le départ de l'employé désirant bénéficier de ce programme doit s'effectuer au plus tard le 30 juin 2000. Ce programme vise entre autres à favoriser l'embauche des jeunes.

- ***Optimiser la gestion des ressources financières et matérielles***

Ressources matérielles : Le Service des ressources matérielles (SRM) a planifié et coordonné les besoins en espaces du ministère afin d'assurer une saine gestion du parc immobilier.

Dans ce contexte et pour permettre l'adéquation avec le POAS, le Service a procédé à plusieurs relocalisations et réaménagements de directions du ministère. Plus précisément, la DEESS a déménagé au 454 place Jacques-Cartier et plusieurs relocalisations d'unités administratives ont été réalisées à l'intérieur du 415 Saint-Roch et du 360 McGill. À Québec, le SRM a poursuivi le regroupement de l'effectif au 1050 Alexandre-Taschereau et a relocalisé les bureaux de Communication-Québec au 400 Jean-Lesage.

En région, dans le contexte des centres de services, le SRM a regroupé des bureaux de Communication-Québec ou d'Immigration et Établissement avec d'autres organismes afin d'assurer un service à la clientèle intégré et de permettre le partage de certains locaux et équipements. Ainsi, des relocalisations ont eu lieu aux bureaux de Saint-Jérôme, Joliette, Rouyn, Val-d'Or et Sept-Îles.

Ressources financières : Dans le cadre de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, le MRCI a soumis au gouvernement du Canada une demande de réajustement de la compensation versée, en application de la formule d'indexation prévue à cet accord. C'est ainsi que la compensation est passée de 90,0 millions \$ à 95,7 millions \$ avec effet rétroactif au 1^{er} avril 1997. Il s'agit d'une augmentation récurrente. Le ministère a reçu un montant de rétroactivité de 11,4 millions \$ pour la période du 1^{er} avril 1997 au 31 mars 1999.

- ***Optimiser la gestion des ressources informationnelles***

L'année 1998-1999 a été consacrée principalement à harmoniser et mettre à niveau les équipements bureautiques du ministère, à implanter un

réseau intersectoriel et élargir l'accès à l'Internet et à implanter un système informatisé de sélection des immigrants dans le réseau des Services d'immigration du Québec (SIQ).

En ce qui a trait à l'harmonisation et la mise à niveau des équipements bureautiques, les étapes suivantes ont été réalisées :

- installation et implantation de la suite Microsoft Office 97 à l'ensemble du réseau;
- remplacements des imprimantes HP-IIP et HP-IIIIP;
- mise à niveau des logiciels bureautiques;
- modernisation des réseaux à Communication-Québec.

Concernant le réseau intersectoriel et l'accès à l'Internet, l'interconnexion entre le réseau « ministère » et les principaux réseaux de Communication-Québec a été réalisée, un lien Internet a été installé à Vienne en janvier 1999 et un service Internet à haute vitesse a été offert à l'ensemble du réseau étendu.

Relativement à la sélection des immigrants dans le réseau des SIQ, un réseau bureautique a été implanté à Vienne et le système SEPTE (Sélection permanente et temporaire à l'étranger) a été implanté dans les bureaux de Paris, Bruxelles et Mexico.

- ***Revoir et renforcer les stratégies de communication du ministère***

En décembre 1998, la Direction des communications a coordonné la mise en ondes du nouveau site Internet du ministère. Désormais, la structure du site est articulée autour de quatre grands thèmes : « Le tour du ministère », « Les relations civiques », « Les relations avec les citoyens » et « L'immigration et l'intégration ».

Un nouveau visuel intégrateur, un outil de recherche par mots clés et une navigation plus conviviale sont maintenant en place dans le site. Un bouton « courrier » est aussi à la disposition des internautes en permanence. De plus, le site ministériel regroupe maintenant les onze sites sectoriels qui sont gérés par différentes unités du ministère.

La Direction des communications a apporté en cours d'année un appui important à la réalisation de dossiers opérationnels, en organisant des activités publiques, des tournées de consultation et des conférences de presse, en publiant des documents, brochures, matériel publicitaire et outils promotionnels, en effectuant des placements publicitaires et en collaborant à des reportages et missions sur le Québec. Les dossiers sectoriels qui ont bénéficié de

l'appui de la Direction des communications sont, notamment, la Semaine québécoise de la citoyenneté, les Prix québécois de la citoyenneté, la révision de l'offre de service en francisation des nouveaux immigrants, la publication de la dernière édition de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, le 50^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'Homme, le Plan d'action gouvernemental pour les jeunes, l'élaboration d'un plan de marketing pour développer le recrutement des immigrants à l'étranger.

La Direction des communications assure également la gestion et la diffusion des documents de nature privée ou publique qui sont conservés au Centre de documentation et au Centre de gestion documentaire.

• Permettre au ministère de planifier stratégiquement et le doter de l'instrumentation requise pour faciliter la prise de décision

Au cours de l'année 1998-1999, le ministère a poursuivi sa démarche d'amélioration de ses processus de gestion, en mettant l'accent sur la planification stratégique, le suivi de cette planification, le développement d'un tableau de bord ministériel, le renforcement de la gestion axée sur les résultats et l'adoption d'un plan triennal de recherche.

En matière de planification stratégique, le ministère a élaboré son plan stratégique triennal 1999-2002 en tenant compte de l'évaluation faite par le ministère du Conseil exécutif du plan 1998-2001 et en faisant participer davantage les gestionnaires sectoriels à une démarche intégrée, contribuant à la cohésion ministérielle. Ainsi, le plan 1999-2002 donne une vision ministérielle de la planification plutôt qu'une juxtaposition de plans sectoriels. À titre d'exemple, les contextes et enjeux sont définis sur une base ministérielle, et non plus sur la base sectorielle utilisée au plan stratégique précédent. Des efforts importants ont été faits pour harmoniser, standardiser et resserrer la formulation des orientations et des axes d'intervention en les plaçant dans une perspective triennale et pour redéfinir les objectifs vers des cibles davantage précises.

Pour lui permettre de suivre adéquatement la réalisation du plan stratégique, le ministère a élaboré un instrument de suivi du plan stratégique, mis à jour trimestriellement. Chaque secteur produisait l'information requise à la mise à jour du document en regard de chacun des axes d'intervention définis au plan. Cet instrument a donc permis de suivre tout au cours de l'année les réalisations en 1998-1999 du plan stratégique 1998-2001. Également, le minis-

tère a développé en cours d'année un prototype de tableau de bord ministériel et a mis dans l'intranet ministériel une version de rodage de ce tableau de bord.

En début d'année, les autorités ministérielles ont approuvé les paramètres d'un cadre de gestion davantage axée sur les résultats, et qui a été graduellement implanté au cours de l'exercice. Ce cadre de gestion reposait sur les principes suivants :

- la présence d'objectifs clairs et partagés, basés sur les orientations stratégiques gouvernementales et ministérielles;
- une délégation des pouvoirs, situant la responsabilité de gestion le plus près possible des actions à réaliser;
- l'existence de mécanismes de mesure et d'appréciation des résultats et d'évaluation du rendement;
- la reddition de comptes, favorisant ainsi l'imputabilité des gestionnaires.

Au cours de l'année, l'accent fut mis sur la production de plans d'action précisant le mandat, les ressources, les objectifs et les mécanismes de mesure de chaque direction ou unité administrative. Également, un modèle de bilan d'activités a été élaboré pour faciliter la reddition de comptes de la part des gestionnaires.

Les autorités ministérielles ont approuvé le programme de recherche triennal 1998-2001 qui vise à combler les besoins prioritaires du ministère en termes de connaissance et d'information stratégique pour orienter ses interventions. Ce programme de recherche s'articule autour de deux grands axes :

- la consolidation et l'exploitation des banques de données à des fins de décision en favorisant leur utilisation dans le développement du tableau de bord ministériel;
- la réalisation d'études et de recherches sur les problématiques reliées aux priorités ministérielles, qui intègrent une préoccupation d'examen de politiques et de programmes et qui nécessitent la collaboration des trois secteurs ainsi que des partenariats de recherche internes et externes.

6.0 Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Secrétariat général du MRCI a répondu à 142 demandes d'accès. Une demande de révision a été déposée auprès de la Commission d'accès à l'information. Cette demande a fait l'objet d'un désistement.

Le Secrétariat général a donné suite à de nombreuses demandes d'avis provenant du personnel du ministère. Par ailleurs, deux sessions d'information et de sensibilisation à la loi ont été données au personnel.

Le MRCI a mis en place des mesures correctrices afin de donner suite aux recommandations de la Commission d'accès à l'information consécutivement à la publication de ses rapports sur la sécurité et la confidentialité des renseignements personnels dans l'appareil gouvernemental.

Enfin, la Commission d'accès à l'information a autorisé le ministère à recevoir ou à communiquer certains renseignements à des fins d'étude, de recherche ou de statistique dans le cadre de cinq projets de recherche.

7.0 Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique

En 1998-1999, la Politique linguistique révisée du ministère, qui avait été soumise à l'Office de la langue française, a été diffusée auprès de tout le personnel par l'intranet. De plus, un aide-mémoire, présentant les principaux éléments de la politique, a été distribué à chaque employé. Soulignons que la Direction des communications offre des services conseils auprès des unités administratives et qu'elle coordonne le Comité ministériel qui veille au respect de la Politique linguistique.

Annexes

Annexe 1

Lois et règlements dont l'application relève du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Loi sur le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (L.R.Q., c. M-25.01)

Règles sur la signature de certains documents du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (M-25.01, r.1)

Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., c. I-0.2)

Règlement sur l'octroi de prêts à des immigrants en situation particulière de détresse (I-0.2, r.3)

Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers (I-0.2, r.3.01)

Arrêté ministériel concernant la prescription de formulaires pour la présentation d'une demande de certificat de sélection, de certificat d'acceptation, d'engagement et pour la souscription d'un engagement ainsi que pour la présentation d'une demande de prêt par un immigrant qui est dans une situation particulière de détresse (I-0.2, r.3.1)

Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers (I-0.2, r.5)

Règlement sur les services d'intégration linguistique et sur l'assistance financière (I-0.2, r.9)

Loi visant à favoriser le civisme (L.R.Q., c. C-20)

Règlement sur les décorations, distinctions et récompenses attribuées en vertu de la Loi visant à favoriser le civisme (C-20, r.1)

Loi sur les services gouvernementaux aux ministères et organismes publics (L.R.Q., c. S-6.1) art. 2, al. 1, par. 5, 6, 7, al. 2, al. 3; une partie de l'art. 3; art. 22 à 29

Règlement sur la Gazette officielle du Québec (S-6.1, r.0.2)

Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits par le personnel affecté aux services gouvernementaux (S-6.1, r.2)

Fonds de l'information gouvernementale. Décret 1130-96 du 11 septembre 1996

Loi sur l'emblème aviaire (L.R.Q., c. E-4.1)

Aucun règlement

Loi sur l'emblème floral (L.R.Q., c. E-5)

Aucun règlement

Code civil du Québec (L.Q. 1991, c. 64); dispositions se rapportant aux registres et aux actes de l'état civil

Règlement relatif au changement de nom et d'autres qualités de l'état civil (C.c.Q., r.3)

Tarif des droits relatifs aux actes de l'état civil, au changement du nom ou de la mention du sexe (C.c.Q., r.9)

Règlement relatif à la tenue et à la publicité du registre de l'état civil (C.c.Q., r.10)

Annexe 2

1- Liste des bureaux à l'étranger - Secteur Immigration et Établissement

Bruxelles

Service d'immigration du Québec
Délégation générale du Québec
46, avenue des Arts, 7^e étage
1000 Bruxelles
Belgique
Courriel : siq.bruxelles@mri.gouv.qc.ca

Pays desservis

Belgique

Damas

Service d'immigration du Québec
a/s Ambassade du Canada
Autostrade Mezzeh
Boîte postale 3394
Damas
SYRIE

Pays desservis

Arabie Saoudite, Azerbaïdjan, Bahrein, Chypre, Égypte, Émirats arabes (unis), Irak, Iran, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Soudan, Syrie, Turquie, Yemen.

Hong Kong

Service d'immigration du Québec
Bureau du Commissariat du Canada
Exchange Square Tower 1
13th Floor
8 Connaught Place
HONG KONG
Courriel : quebec.hkong@mrci.gouv.qc.ca

Pays desservis

Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Birmanie, Brunei, Cambodge, Chine, Corée, Fidji, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Macao, Malaisie, Maldives, Micronésie, Népal, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Guinée, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie, Philippines, Polynésie française, Singapour, Sri Lanka, Taïwan, Thaïlande, Viêt-nam.

Mexico

Service d'immigration du Québec
Délégation générale du Québec
Avenida Taine 411
Colonia Bosques de Chapultepec
11580 Mexico D.F.
Mexique
Courriel : siq.mexico@mri.gouv.qc.ca

Pays desservis

Antigua, Antilles néerlandaises et autres Antilles non mentionnées ailleurs, Argentine, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guadeloupe, Guatemala, Guyane, Guyane française, Haïti, Honduras, Îles Falkland, Jamaïque, Martinique, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Porto Rico, République dominicaine, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Surinam, Trinidad et Tobago, Uruguay, Venezuela.

New York

Service d'immigration du Québec
Délégation générale du Québec
One Rockfeller Plaza
26th Floor
New York, NY 10020
U.S.A.
Courriel : Siq.newyork@mri.gouv.qc.ca

Pays desservis

États-Unis (états couverts par les services des visas du Canada à Buffalo, Los Angeles, New York et Seattle). Autres territoires couverts : Bermudes, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Paris

Service d'immigration du Québec
Délégation générale du Québec
87/89, rue de La Boétie
75008 Paris
France
Courriel : siq.paris@mri.gouv.qc.ca

Pays desservis

Açores, Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canaries, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte-d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Espagne, Estonie, Éthiopie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Gibraltar, Grande-Bretagne, Grèce, Groenland, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Équatoriale, Île Maurice, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kenya, La Réunion, Lesotho, Lettonie, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Madère, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Monaco, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Portugal, Principe, République centrafricaine, Rwanda, Sahara occidental, San Marino, Sao Tome, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Sainte-Hélène, Suède, Suisse, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Vatican, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Vienne

Service d'immigration du Québec
a/s Ambassade du Canada
Laurenzerberg 2
A-1010 Vienne
Autriche

Courriel : siqvienne@mrci.gouv.qc.ca

Pays desservis

Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Belarus,
Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Géorgie,
Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie,
Mongolie, Ouzbékistan, Pologne, République tchè-
que, Roumanie, Russie, Slovaquie, Slovénie, Tadjiki-
kistan, Turkménistan, Ukraine, Yougoslavie.

Centre de service de francisation
Secteur de l'ouest de l'île
181, boulevard Hymus, 3^e étage
Pointe-Claire (Québec)
H9R 5P4

Centre de service de francisation
Secteur sud-ouest
650, 32^e Avenue
Bureau 300
Lachine (Québec)
H8T 3K5

2- Liste des directions régionales - Secteur Immigration et Établissement

Direction régionale de l'Estrie
740, rue Galt Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z3

Bureau de Trois-Rivières
100, rue Laviolette
Bureau 100
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9

Direction régionale
Laval-Laurentides-Lanaudière
800, boulevard Chomedey
Tour C, 2^e étage
Laval (Québec)
H7V 3Y4

Direction régionale de l'Outaouais
4, rue Taschereau
Bureau 430
Hull (Québec)
J8Y 2V5

Direction régionale de Québec
890, avenue de Lévis
Québec (Québec)
G1S 3E1

Direction régionale de la Montérégie
2533, rue Cartier
Longueuil (Québec)
J4K 4G5

Direction régionale de Montréal
415, rue Saint-Roch
Montréal (Québec)
H3N 1K2

Annexe 3

Liste des bureaux de Communication-Québec

01 Bas-Saint-Laurent

Rimouski

337, rue Moreault
Rez-de-chaussée
Rimouski (Québec)
G5L 1P4
(418) 727-3939

02 Saguenay–Lac-Saint-Jean

Jonquière

3950, boulevard Harvey
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
(418) 695-7850

Saint-Félicien

1209, boulevard Sacré-Cœur
Case postale 7
Saint-Félicien (Québec)
G8K 2P8
(418) 679-0433

03 Québec

Québec

400, boulevard Jean-Lesage
Bureau 105
Québec (Québec)
G1K 8W1
(418) 643-1344

04 Mauricie–Bois-Francs

Trois-Rivières

100, rue Laviolette
Bureau R.C. 26
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
(819) 371-6121

Drummondville

270, rue Lindsay
Bureau R.C. 16
Drummondville (Québec)
J2B 1G3
(819) 475-8777

05 Estrie

Sherbrooke

200, rue Belvédère Nord
Bureau 02
Sherbrooke (Québec)
J1H 4A9
(819) 820-3000

06 Montréal

Montréal

2, Complexe Desjardins
Tour Est
Bureau 1704, 17^e étage
Case postale 691
Montréal (Québec)
H5B 1B8
(514) 873-2111

Accueil et renseignements

2, Complexe Desjardins
Niveau de la Place, Allée Saint-Urbain
Case postale 691
Montréal (Québec)
H5B 1B8
(514) 873-3721

07 Outaouais

Hull

170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Bureau 120
Hull (Québec)
J8X 4C2
(819) 772-3232

08 Abitibi-Témiscamingue

Rouyn-Noranda

255, avenue Principale
R.C. 01
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 7G9
(819) 763-3241

Val-d'Or

1212, 8^e Rue
Val-d'Or (Québec)
J9P 3N7
(819) 354-4444

09 Côte-Nord

Sept-Îles

456, avenue Arnaud
Bureau R.C. 01
Sept-Îles (Québec)
G4R 3B1
(418) 964-8000

Baie-Comeau

625, boulevard Laflèche
Bureau 701
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C5
(418) 295-4000

11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine**Gaspé**

96, Montée Sandy-Beach
Édifice administratif, 1^{er} étage
Local 1.02 A
Gaspé (Québec)
G4X 2W4
(418) 360-8000

Îles-de-la-Madeleine

224-A, route principale
Case postale 340
Cap-aux-Meules (Québec)
G0B 1B0
(418) 986-3222

12 Chaudière-Appalaches**Saint-Georges**

11287, 1^{re} Avenue Est
Saint-Georges (Québec)
G5Y 2C2
(418) 226-3000

Thetford Mines

183, rue Pie-XI
Thetford Mines (Québec)
G6G 3N3
(418) 338-0181

13 Laval**Laval**

1796, boulevard des Laurentides
Laval (Québec)
H7M 2P6
(514) 873-5555
(450) 669-3775

14 Lanaudière**Joliette**

450, rue Saint-Louis
Bureau R.C. 20
Joliette (Québec)
J6E 2Y8
(450) 752-6800

15 Laurentides**Saint-Antoine**

Galeries des Laurentides
500, boulevard des Laurentides
Bureau 1503C
Saint-Antoine (Québec)
J7Z 4M2
(450) 569-3019

16 Montérégie**Longueuil**

118, rue Guilbault, R.C. 101
Longueuil (Québec)
J4H 2T2
(514) 873-8989

Granby

77, rue Principale
Granby (Québec)
J2G 9B3
(450) 776-7100

Saint-Jean-sur-Richelieu

109, rue Saint-Charles
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 2C2
(450) 346-6879

Salaberry-de-Valleyfield

83, rue Champlain
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6T 1W4
(450) 370-3000

Saint-Hyacinthe

600, avenue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5G5
(450) 778-6500

Numéro sans frais : 1 800 361-9596**ACCÈS PAR TÉLÉSCRIPTEUR SEULEMENT**

Les personnes sourdes, muettes ou malentendantes peuvent joindre Communication-Québec en utilisant un téléscripneur : (514) 873-4626 (région de Montréal)

1 800 361-9596 (autres régions du Québec)

Adresse Internet : <http://www.comm-qc.gouv.qc.ca>

Annexe 4

Liste des bureaux du Directeur de l'état civil

Québec

205, rue Montmagny
Québec (Québec)
G1N 4T2
(418) 643-3900

Montréal

2050, rue de Bleury, 6^e étage
Montréal
H3A 2J5
(514) 864-3900

Autres régions

1 800 567-3900

Adresse Internet

<http://www.etatcivil.gouv.qc.ca>

Annexe 5

Liste des tarifs des biens et services

Secteur Immigration et Établissement

Certificat de sélection du Québec	
– Investisseur	850 \$
– Entrepreneur	700 \$
– Travailleur autonome	700 \$
– Travailleur-parent aidé	300 \$
– Personne à charge	100 \$
Certificat d'acceptation du Québec	
– Étudiant, cas médical et travailleur temporaire	100 \$
Demande d'engagement d'un garant	
– Garant	250 \$
– Personne à charge	100 \$
Attestation d'équivalences pour études à l'étranger	
	105 \$

Secteur Relations avec les citoyens

A- Directeur de l'état civil

Demande de changement de nom de famille, de prénom ou de mention du sexe	125 \$
Copie de certificat de changement de nom ou de mention du sexe	10 \$
Certificat de naissance, de mariage et de décès	15 \$
Délivrance des documents dans un délai de 24 heures	35 \$
Copie d'un acte de l'état civil	20 \$
Certificat d'état civil	25 \$
Attestation relative à un acte de l'état civil	6 \$
Délivrance en bloc d'attestations sur support informatique : par seconde (minimum 100 \$)	1,75 \$
Inscription tardive d'une naissance	
– 6 mois et moins	50 \$
– plus de 6 mois	100 \$

B- Direction générale de l'information gouvernementale

Divers biens ou services sont vendus, notamment les publications gouvernementales, selon divers tarifs ou prix.

Annexe 6

Distinctions remises par le ministère en 1998-1999

Hommage au civisme 1998

En raison des élections provinciales du 30 novembre 1998, la cérémonie de l’Hommage au civisme prévue pour le 27 novembre 1998 a eu lieu le 14 mai 1999. Le ministre a remis 8 médailles du civisme, accompagnées d’un chèque de 1 000 \$, et 33 mentions d’honneur, accompagnées d’un chèque de 500 \$. Les actes de civisme ainsi honorés ont été accomplis au cours de l’année civile 1997.

Médailles du civisme

Luc Desjardins
James Jean-Jacques
Christian Lachapelle
Roger Laliberté
Sonia Larin
Michel Lemieux
Édith Loranger (décédée)
Réjean Rancourt

Mentions d’honneur

Marc Beaulieu
Philippe Béland
Stéphane Béland
Claude Bergeron
Paul-André Boucher
Jean-Pierre Bourduas
Philippe Cabay
Lauraine Comtois Tousignant
Nancy Coté
Jacques Coulombe
Guy Demers
Jean-Jacques Girard
Daniel Goulet
Maurice Goulet
Gilles Laliberté
Jerry Lefebvre
Jean-François Legault
Richard Liboiron
Luk Martel
Condé Michaud
Jasmin Morel
Catherine Morin
Marie Ouellet
Gervais Perreault
Luc Pruneau
Roger Renaud
Daniel Roch
Claude Simard
Omer St-Pierre
Robert Taillon
Chloé Tétrault
Odette Tremblay
Tommy Thibeault

Annexe 7

Liste des adresses des sites Internet

Gouvernement du Québec

- Site officiel du gouvernement du Québec
<http://www.gouv.qc.ca/>
- Bornes interactives multiservices du gouvernement du Québec
<http://www.gouv.qc.ca/bornes>

MRCI

- Site d'accueil du ministère
<http://www.mrci.gouv.qc.ca>

Relations civiques

- Secrétariat à la jeunesse
<http://www.jeunes.gouv.qc.ca>
- Depuis le 15 décembre 1998, ce site est sous la responsabilité du ministère du Conseil exécutif.

Relations avec les citoyens

- Communication-Québec
<http://www.comm-qc.gouv.qc.ca>
- Publications du Québec
<http://www.doc.gouv.qc.ca>
- Cassiopée, l'outil de recherche par mots clés
<http://recherche.gouv.qc.ca>
- Nomino, l'outil de recherche en texte libre
<http://206.167.88.40/cgi-bin/gv/nomiser.exe>
- WebMaestro
<http://www.webmaestro.gouv.qc.ca>
- Bibliothèque administrative
<http://www.ba.gouv.qc.ca>
- Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales du Québec
<http://www.ribg.gouv.qc.ca>
- Programme d'identification visuelle gouvernemental
<http://www.piv.gouv.qc.ca>
- Directeur de l'état civil
<http://www.etatcivil.gouv.qc.ca>

Immigration et Établissement

- L'immigration et l'établissement des immigrants
<http://www.immq.gouv.qc.ca>

Composition typographique : Mono•Lino inc.
Achévé d'imprimer en avril 2000
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville